

# COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS Exercice 2010

Caisse Régionale de Crédit  
Agricole Mutuel  
PROVENCE CÔTE D'AZUR



PROVENCE  
CÔTE D'AZUR

[www.ca-pca.fr](http://www.ca-pca.fr)

Vous êtes différents. Nous aussi.



*Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur*  
*Société Coopérative à Capital Variable*  
*Siège social : Avenue Paul Arène- Les Négadis*  
*83002 Draguignan*  
*RCS Draguignan n°415 176 072*

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

**LE CONTEXTE**

**Le contexte international et national**

**Les banques centrales : Taux et Parité**

La Banque Centrale Européenne (BCE) a maintenu son taux directeur à 1 % tout au long de l'année 2010. Ce niveau de taux de refinancement, historiquement le plus bas de la Banque Centrale depuis sa création, est resté inchangé pour tenter de faire face à la crise économique facilitant ainsi le crédit aux entreprises et aux particuliers, donc l'investissement et la consommation.

Hormis la banque centrale de Chine (PBC), les principales banques centrales mondiales ont également maintenu leur taux directeur bas (la FED dans une zone comprise entre 0 et 0.25%, la Bank Of England à 0.50%).

Plusieurs pays de la zone Euro, Grèce, Irlande et Portugal, face à la hausse de leur déficit budgétaire, ont connu des difficultés de refinancement de leurs dettes amplifiées par une baisse de leur notation. Cela a attisé les craintes d'une contagion à d'autres pays de la zone monétaire, dont le plus cité est l'Espagne.

Cette crise de la dette en zone euro a remis à plus tard tout durcissement monétaire. Les gouvernements et les banques centrales ont mis en place des aides pour relancer l'activité et créé le Fonds De Stabilité Européen.

Les taux au plus bas, ainsi que les craintes qui pèsent sur la zone Euro, ont amené à une baisse de la parité €/€ de -6.75% sur l'année, s'établissant au 31/12/2010 à 1.34 contre 1.44 l'année précédente (avec un point bas à 1.19 au mois de juin).

**L'économie française et son financement**

La France a vu son PIB augmenter de 0,1 % au premier trimestre 2010, de + 0,7% au deuxième et de +0,4% au troisième trimestre. Une prévision du quatrième trimestre, fait état d'une hausse de 0,6 %. En comparaison en 2009, le PIB avait reculé de 2,2 %.

A novembre 2010, l'indice des prix à la consommation connaît une variation annuelle positive de +1,8 %.

Le plan de relance de l'économie lancé en 2009 s'est poursuivi avec ses mesures phares comme des mesures fiscales en faveur des entreprises (remboursement des excédents d'impôt sur les sociétés, remboursement mensuel des crédits de TVA, crédit d'impôt recherche...), la prime à la casse pour le soutien de l'industrie automobile, le dispositif de garantie de prêts OSEO en faveur des PME.

**Les marchés financiers : Les matières premières en tête**

Le CAC 40, après une année 2009 de rattrapage (+22,32%) suite à une chute de l'indice français sur 2008 (-42,7%), a terminé en baisse de 3,3% à 3 936,33 Pts.

La liquidité excessive, la faiblesse des taux d'intérêt et l'inflation en Chine et en Inde ont fait s'envoler les prix des matières premières.

Le baril de pétrole brut américain a clôturé l'année 2010 à 91 \$ (contre 80 \$ en 2009), ce qui porte sa progression sur l'année à 15 %.

L'once d'or s'adjuge lui 30 % de hausse sur l'année (25% en 2009), l'once d'argent près de 84 %, et le cuivre près de 25%.

Ces importantes hausses du prix des matières premières concernent également tous les produits agricoles, notamment le blé.

### **Le marché de l'immobilier**

Après une baisse de 4,9% en 2009, les prix des logements ont au niveau national progressé de 1,5% en 2010 (données FNAIM).

La reprise qui avait eu lieu grâce à un fort effet positif de la baisse des taux d'intérêt a eu pour conséquence une nette progression du nombre de transactions, +25% (données FNAIM) et par conséquent de la production de crédits. L'annonce de la fin des avantages fiscaux liés à l'investissement locatif a encore renforcé l'activité sur la fin de l'année.

### **L'actualité du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur**

Forte d'un projet d'entreprise dynamique et visionnaire initié en 2002, où l'intérêt du client est mis au centre de la relation, la Caisse Régionale Provence Côte d'Azur lui a donné en 2010 un troisième élan : la "Banque Loyale".

#### **Une implication de tous les acteurs**

Cette loyauté, qui se définit comme le respect de ses engagements, implique d'aller bien au-delà d'une législation de plus en plus protectrice pour le client. Elle rassemble tous les acteurs de notre territoire, employés, sociétaires, clients, autour de valeurs communes.

La création d'une plateforme Intranet autour des thèmes Banque Assurance Prévoyance, a permis de collecter les idées, réflexions, propositions de l'ensemble des agents de la Caisse Régionale pour enrichir encore notre projet.

#### **Le mutualisme au cœur de notre projet d'entreprise**

C'est dans ce cadre que nous avons lancé le sociétariat d'adhésion auprès de nos clients. Ceci pour développer notre démarche participative au delà du cadre d'une simple relation commerciale et bancaire.

Cette démarche permet à 233 320 sociétaires de participer à la vie d'une entreprise au service de son territoire : tant par les actions des Caisses Locales et de la fondation d'entreprise, que par l'accompagnement et le financement des particuliers, des entreprises et des collectivités publiques de notre région.

#### **Une banque responsable et citoyenne**

Comme en 2009, le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a affirmé en 2010 ses valeurs fortes autour de son image de Banque Mutualiste avec :

- L'accompagnement de ses clients sinistrés par les inondations du mois de juin (prêts à taux avantageux sans frais de dossiers et sans garantie), tant pour les particuliers que pour les professionnels, entreprises ou agriculteurs.
- L'aide au développement, à travers la fondation Grameen Crédit Agricole, avec les premiers prêts de micro finance accordés.
- La solidarité avec les victimes du séisme d'Haïti à travers une aide mise en place par l'association Crédit Agricole Solidarité et Développement.

#### **L'innovation**

Etre innovants nous permet, dans un secteur où la différenciation est difficile, de nous démarquer vis-à-vis de la concurrence.

La carte sociétariat est l'aboutissement de notre projet grâce auquel le client choisit d'afficher son adhésion aux valeurs du mutualisme. Cette carte est un véritable succès puisque 1650 cartes ont été distribuées cette année.

## LE BILAN

Le total Bilan s'établit à 14 607 M€ au 31 décembre 2010, en hausse de 6,2%, soit + 849 M€, par rapport au 31 décembre 2009.

### L'ACTIF (en millions d'euros)

BILAN ACTIF	31/12/2009	31/12/2010	Var	%
<b>Opérations de Trésorerie et Interbancaires</b>	<b>1 671</b>	<b>1 242</b>	<b>-429</b>	<b>-25,7%</b>
- Caisses, Banques Centrales	98	93	-5	-5,6%
- Effets Publics et Valeurs Assimilées		10	10	
- Créances sur les Ets de Crédit	126	61	-65	-51,5%
- Opérations Internes au Crédit Agricole	1 447	1 078	-369	-25,5%
<b>Opérations avec la Clientèle</b>	<b>10 580</b>	<b>11 915</b>	<b>1 335</b>	<b>12,6%</b>
<b>Obligations et Autres Titres à Revenu Fixe</b>	<b>195</b>	<b>198</b>	<b>3</b>	<b>1,7%</b>
<b>Actions et Autres Titres à Revenu Variable</b>	<b>114</b>	<b>144</b>	<b>30</b>	<b>26,5%</b>
<b>Valeurs Immobilisées</b>	<b>815</b>	<b>812</b>	<b>-3</b>	<b>-0,4%</b>
- Participations et autres Titres détenus à long terme	678	675	-3	-0,5%
- Parts dans les Entreprises liées	15	15	0	
- Immobilisations Incorporelles	16	17	1	6,3%
- Immobilisations Corporelles	106	105	-1	-0,9%
<b>Comptes de tiers et divers</b>	<b>382</b>	<b>296</b>	<b>-86</b>	<b>-22,6%</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>13 756</b>	<b>14 607</b>	<b>851</b>	<b>6,2%</b>

A) Les opérations de trésorerie et interbancaires à 1 242 M€ baissent de 429 M€ (soit -25,7 %) et représentent 8,5% du bilan contre 12,15% en 2009. Il s'agit là des encaisses, des comptes-courants et des placements monétaires, dont -60 M€ sur les DAT placés au CFM, - 370 M€ sur DAT en devises CASA et +10 M€ d'acquisition d'Obligations Assimilables du Trésor.

B) Les opérations avec la clientèle à 11 915 M€ augmentent de 1 336 M€ (soit +12,6 %). Les encours nets de crédit, augmentent de 12,5 % (1 335 M€), les réalisations importantes de prêts (2,7 Md €) expliquent cette augmentation.

Le poids des créances clientèles sur le total bilan passe à 81,6 % contre 76,9 % en 2009.

C) Les Opérations sur titres de la CR à 341,7 M€ augmentent de +33 M€ (soit +10,8%) : +3,4 M€ sur les obligations et autres titres à revenu fixe et + 30,1 M€ sur les actions et autres titres à revenu variable, dont 30 M€ avec la création de « Financière PCA », fonds dédié à la Caisse Régionale.

D) Les Valeurs Immobilisées à 811,6 M€ en baisse de 3,8 M€ (soit -0,5 %) dont + 16 M€ d'augmentation de capital SAS La Boétie (soit 494,5 M€), -5,2 M€ sur les avances SAS La Boétie, -2,5 M€ de provision sur Sacam International, -9 M€ d'intérêts sur avances consolidables.

E) Les comptes de tiers et divers à 295,9 M€ baissent de 86 M€ (soit - 22,6 %) correspondent à des suspens normaux de fin d'exercice avec notamment les comptes d'encaissement et les comptes gérés.

La création de cartes co-brandées tant dans l'univers sportif (avec le Racing Club de Toulon), que celui des médias (Carte M6 et Carte Twilight), nous a également permis de nous démarquer en créant une réelle personnalisation des produits pour nos clients.

Un outil d'aide au choix de la carte bancaire a été mis à disposition sur notre site internet. Fidèle à notre politique du bon produit au bon client, il guide l'utilisateur vers la carte qui correspond le mieux à ses besoins.

L'ingénierie financière a débouché sur la création de produit d'épargne comme le DAT Vivace (produit d'épargne à taux garanti progressif, uniquement à la hausse, lié à l'évolution du Livret A) ou le DAT Crescendo Progressif (produit d'épargne dont le taux évolue à la hausse en fonction de la durée). Dans le domaine du crédit, la mise en place du Taux Incroyable Garanti a fortement contribué à l'accès à la propriété de nos clients.

### **La rationalisation des moyens**

Notre finalité est de donner un service de qualité optimale à tous nos clients au meilleur prix. Celui-ci peut être donné grâce aux efforts de compétitivité déployés par la Caisse Régionale. Ces travaux d'amélioration de la rentabilité commencés l'année dernière par l'action ECO 2009, se sont poursuivis cette année dans le but de toujours mieux maîtriser nos charges de fonctionnement.

Dans ce cadre, l'investissement majeur s'est matérialisé cette année par le lancement du projet NiCE : Nouvelle Informatique Convergente Evolutive. En créant un seul système d'information pour l'ensemble des Caisses Régionales, ce projet leur permettra une rationalisation des moyens par l'optimisation des coûts informatiques tout en apportant de nouvelles fonctionnalités et en améliorant nos processus.

### **Les Chiffres clés**

L'ensemble de l'octroi de crédit par la Caisse Régionale a été de 2,7 Milliards € sur l'année, soit une évolution d'encours de 1 335 M€. Nos parts de marché encours progressent de 98 bp passant de 24,52% (décembre 2009) à 25,54% (octobre 2010).

Nos encours collecte ont évolué de 556 M€ sur l'année 2010, soit une progression de 3,4%. Nos parts de marché passent de 22,47% (décembre 2009) à 22,09% (octobre 2010).

En 2010, ce sont 49 391 clients nouveaux qui sont venus rejoindre la Caisse Régionale Provence Côte d'Azur.

## LE PASSIF (en millions d'euros)

Bilan PASSIF	31/12/2009	31/12/2010	Var	%
<b>Dettes envers les Ets de Crédit</b>	<b>6 746</b>	<b>8 194</b>	<b>1 448</b>	<b>21,5%</b>
<b>Opération avec la Clientèle</b>	<b>4 589</b>	<b>4 524</b>	<b>-65</b>	<b>-1,4%</b>
<b>Dettes représentées par un Titre</b>	<b>742</b>	<b>58</b>	<b>-684</b>	<b>-92,2%</b>
<b>Comptes de Tiers et divers</b>	<b>234</b>	<b>273</b>	<b>39</b>	<b>16,8%</b>
<b>Provisions pour Risques et Charges</b>	<b>105</b>	<b>116</b>	<b>11</b>	<b>10,5%</b>
<b>Dettes Subordonnées</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	
<b>Fonds pour Risques Bancaires Généraux</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>0</b>	
<b>Capitaux Propres hors F.R.B.G</b>	<b>1 281</b>	<b>1 382</b>	<b>101</b>	<b>7,9%</b>
- Capital Souscrit	83	83	0	
- Primes d'Emission	243	243	0	
- Réserves	850	945	95	11,2%
- Provisions Réglementés. et Subv. d'Investissement	1	1	0	
- Report à nouveau				
- Résultat de l'Exercice	104	110	6	5,7%
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>13 757</b>	<b>14 607</b>	<b>850</b>	<b>6,2%</b>

A) Les dettes envers les établissements de crédit augmentent de 1 447 M€ pour un poids relatif dans le bilan en forte hausse à 49% à 56%. Les variations sont réparties comme suit :

- Avances traditionnelles CASA (-73 M€),
- Avances miroirs de la collecte d'épargne (+69 M€),
- Avances globales (+27 M€, dont -199 M€ en Classiques et +227 M€ en Spécifiques),
- Emprunts en blanc (+1407 M€).

B) Les opérations avec la clientèle ont connu une légère variation à la baisse de 64,6 M€ (-1.4%). Elles sont constituées, par les comptes créditeurs à vue de la clientèle, qui totalisent, en point de passage à fin décembre, 3 651 M€, soit une augmentation de +8.90 % (en encours moyen journalier, cette variation s'établit à +10.45%), et d'autre part par les comptes créditeurs à terme de la clientèle en forte baisse de 345 M€.

C) Les dettes représentées par un titre, soit les bons de caisse et les certificats de dépôt négociables, sont en forte baisse de 741,9 M€ à 58 M€ (soit -92,2 %).

D) Les comptes de tiers et divers sont en hausse de 39.2 M€ (soit +16.8 %). Ils représentent les charges à payer et produits constatés d'avance de fin d'exercice.

E) Les provisions pour risques et charges sont en augmentation de 11 M€ à 115,8 M€ (soit +10,5 %). Cette variation est principalement due à une dotation de 2,8 M€ sur les Indemnités de Fin de Carrière, une reprise de 1,4 M€ sur la provision Epargne Logement, une dotation de 8,9M€ sur le risque crédit, ainsi qu'une dotation de 2,4 M€ sur la provision DAT à taux progressif.

F) Les dettes subordonnées sont stables à 23 M€.

G) Les Fonds pour Risques Bancaires et Généraux : aucune dotation ou reprise, laissant l'encours de notre FRBG à 37 M€.

H) Les capitaux propres hors FRBG en augmentation de 100,4 M€ proviennent pour + 93,4 M€ d'augmentation des réserves (intégration du résultat conservé 2009) et de + 5.9 M€ de progression du résultat de l'exercice qui s'élève à 110,05 M€.

## LE COMPTE DE RÉSULTAT

### **PNB**

Le PNB 2010 s'élève à 476,5 M€ en hausse de 25,2 M€ soit + 5,59 %.

- I) **La Marge d'Intermédiation** à 266,3 M€ en augmentation de 40,2 M€ soit + 17,78 %.  
Retraînée des éléments d'épargne logement, l'évolution s'établit à + 17,01 %

#### *A) Produits*

- Produits sur prêts : 423,5 M€ en baisse 5,4 M€ (soit -1,27 %)  
Malgré une activité soutenue des crédits, + 12,5 % de variation d'encours fin d'année, le produit des créances est en baisse.  
Le taux moyen des créances a baissé de 50bp entre 2009 et 2010. Cette baisse est due à la révision des prêts à taux variables sur le premier semestre, à des taux moyen de réalisation en forte baisse et à des réaménagements d'anciens crédits clientèle.
- Produits de trésorerie : 32,4 M€ en baisse de 4,9 M€ (soit -13,22 %) : impact de la baisse du taux de l'EONIA par rapport au premier semestre 2009.

#### *B) Charges*

- Coût de la ressource Clientèle : 79 M€ en baisse de 45,3 M€ (soit -36,45 %)  
Baisse sur l'année des encours de DAT (-345 M€ en encours fin d'année, mais -492 M€ en encours moyen) liée à d'importantes échéances non renouvelées dans un contexte de baisse des taux, entraînant un double effet prix et volume.  
De plus, forte baisse des intérêts des avances miroirs en corrélation avec celle des taux de rémunération des livrets par rapport au premier trimestre 2009.
- Coût de la Ressource Marché : 122,9 M€ en baisse de 7,4 M€ (soit -5,68 %) due à la baisse des taux courts, malgré une forte hausse des encours moyens d'emprunt en blanc (+ 1 033 M€).

C) *Macro couverture* : -11,8 M€, coût en hausse de 11,4 M€. Impactée par des opérations financières de netting effectuées au cours de l'année.

D) *Incidence nette des risques crédits (partie intérêts)* : dotation de 1,3 M€ (en hausse de 9,47 %).

E) *Marges diverses* : 20,2 M€ (+ 5,2 M€ par rapport à décembre 2009, soit +34,67 %). Dont :

- Produit supplémentaire de 4,2 M€ en Indemnités de Remboursement et de Réaménagements perçus sur les prêts clientèles.
- Produit supplémentaire de 2 M€ en Intérêts Prêt Logement pris en charge par l'Etat.
- Une charge supplémentaire de 1,4 M€ liée à une indemnité de remboursement anticipée d'avances globales.

F) *Actualisation de la Solvabilité* : 0,7 M€ de variation par rapport à 2009 :  
Il s'agit là de l'actualisation et/ou de la désactualisation des flux de recouvrement du stock de provisions (disposition réglementaire CRC 2002-03).

G) *Incidence des risques liés à l'Épargne Logement* : reprise de 1,4 M€. L'évolution de cette dotation est expliquée en partie par la modification du modèle de provisionnement (surtout au niveau des coefficients d'utilisation des droits) et par l'évolution à la baisse des taux.

H) *Commissions Prescripteurs* : Charges de 4,9 M€ auparavant comptabilisées dans les charges de fonctionnement.

I) *Frais de dossiers Crédits* : Produits de 6,7 M€ auparavant comptabilisés en Marge sur commissions.

II) **La Marge sur commissions** avec un total de 168,2 M€ baisse de 1,6 M€, soit - 0,95 % :  
Retraitée des éléments comptabilisés en Marge d'Intermédiation, l'évolution s'établit à + 5,1 M€ (soit+ 3,01 %).

A) *Les commissions sur crédits* à 1,04 M€ affichent une baisse de -5,4 M€ (Retraitée des éléments comptabilisés en Marge d'Intermédiation, l'évolution s'établit à + 1,3 M€.

B) *Les commissions sur Produits d'Assurances* totalisent 67 M€ en hausse de 4,7 M€ dont 0,7 M€ pour l'assurance IARD, +1,3 M€ en assurance-vie, + 1,5 M€ en ce qui concerne l'assurance Décès Invalidité et + 1,2 M€ pour l'assurance CAMCA.

C) *Les commissions sur valeurs mobilières* à 12,3 M€ ont gagné 0,4 M€ soit + 2,66 %.

D) *Les commissions sur les services* à 13 M€ en hausse de + 2,3 %.

E) *Les commissions sur la gestion des comptes* est de 77,2 M€. Elle est en hausse de + 3,2 % principalement sur l'activité cartes, porteurs et adhérents.

F) *Les autres commissions* varient de -4,3 M€, dont :

- Charge de 1,3 M€ de Dotation aux Provisions pour une Pénalité Image Chèque,
- Charge de 1,5 M€ de remises IARD auparavant comptabilisée en Charges de fonctionnement,
- Charges supplémentaires de 0,3 M€ de commissions d'intermédiation Caisses Locales et - 0,4 M€ de frais de courtages Chevreux,
- Baisse de 0,5 M€ des produits de créances mobilisées.

III) **La Marge sur Activité Portefeuille et Propre CR** avec un total de 42,8 M€, soit -22,86 %, a enregistré une baisse de 12,8 M€.

A) *Les Dividendes sur titres de participation* : On note une baisse de 4,3 M€ due, d'une part, à des produits perçus en 2009 non-récurrents (SACAM : 5,9 M€) et, d'autre part, à une augmentation des intérêts de l'Avance en Participation Consolidable de + 1,4 M€ (hausse des taux de rémunération). On note une stabilité des dividendes perçus de Crédit Agricole SA.

B) *La Marge sur Titres* totalise une baisse de 10 M€ due à 10,5 M€ de plus-values réalisées au 1<sup>er</sup> trimestre 2009.

C) *La Marge sur Titres Diverses*, à l'inverse, montre une amélioration de +1,4 M€ soit + 32,75 %, dont + 2,5 M€ d'intérêts de placements en Fonds Propres à CASA.

## **CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

Elles s'élèvent à 255 M€ en hausse de +2,09 %.

Elles se décomposent comme suit :

A) *Les charges de personnel* représentent 154,4 M€ en hausse de +2,27% (dont 0,9 M€ de charges intéressement/Participation en plus, soit une hausse de +1,88% en dehors de ces éléments).

B) *Les autres charges de fonctionnement* représentent 100,7 M€ en hausse de 1,8 M€, soit + 1,81%. Après retraitement des éléments dont la comptabilisation a changé en 2010, la hausse est de + 8,1 M€ (soit + 8.75 %) dont projet Nice (+ 7.7 M€) et Impôt et Taxes (+ 0.8 M€).

## **RBE et COEX**

Le Résultat Brut d'Exploitation est en augmentation de 9,93 % par rapport à 2009 et ressort à 221,4 M€. Le Coefficient d'Exploitation passe de 55,36 % à 53,52%, soit -184 bp.

## **COUT DU RISQUE**

Le Coût du Risque s'établit à 37,4 M€ contre 44,6 M€ en 2009, soit une baisse de 7,2 M€.

L'incidence nette des risques crédits s'élève à -27 M€ contre -23,1M€ en 2009.

Les dotations nettes sur les provisions pour risques et charges représentent 10,4 M€ contre une dotation de 20,5 M€ l'année dernière. Elles sont constituées principalement par des dotations aux provisions pour risques collectifs et filières de 8,9 M€.

## **CHARGE FISCALE**

La charge fiscale s'élève à 70,9 M€, en hausse de 19,6 M€ sur un an, pour partie liée aux opérations financières de Netting (Swaps et Floor).

## **RESULTAT NET**

Compte tenu de tous ces éléments, le Résultat Net s'établit à 110,05 M€ en augmentation de 5,69 % par rapport à 2009.

## **PERSPECTIVES**

La Caisse Régionale Provence Côte d'Azur va, en 2011, continuer sa politique de développement par la conquête de nouveaux clients sur l'ensemble de ses marchés par la complétude de sa gamme, tout en continuant de mettre l'épargne et le crédit au cœur de sa stratégie.

Le projet de la Caisse Régionale Provence Côte d'Azur se trouve être en pleine cohérence par rapport au nouveau projet de groupe qui est de devenir le leader européen de la banque universelle de proximité.

Ceci à travers 5 axes majeurs :

- Affirmer notre identité et nos valeurs,
- Profiter de l'expertise de tous les acteurs du Crédit Agricole,
- Etre ambitieux et conquérant,
- Sécuriser notre développement,
- Délivrer une rentabilité saine et durable.

La mise en œuvre et le succès de la Banque Loyale, en pleine cohérence avec le projet de groupe, permettra à la Caisse Régionale Provence Côte d'Azur de développer son leadership sur son territoire.

## PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur applique à compter du 1er janvier 2010 le règlement CRC 2009-03 du 3 décembre 2009 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours.

Ce changement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur sur la période.

Concernant les comptes consolidés, en application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2010 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2009 à l'exception du changement d'option relatif à la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi. En effet, selon la norme IAS 19, les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies peuvent être comptabilisés :

- Soit en contrepartie du résultat pour leur totalité ;
- Soit en contrepartie du résultat pour une fraction déterminée selon la méthode du corridor ;
- Soit en contrepartie des autres éléments du résultat global pour la totalité.

Jusqu'au 31 décembre 2009, la Caisse Régionale Provence Côte d'Azur imputait les écarts actuariels dans le résultat de la période pendant laquelle ils étaient constatés.

Afin de fournir une information plus comparable avec les principes appliqués par les autres sociétés, la Caisse Régionale Provence Côte d'Azur a décidé de les enregistrer intégralement en « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ». Cette méthode est appliquée de manière permanente et homogène à tous les régimes de retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Cette modification d'option comptable est traitée conformément aux dispositions de la norme IAS 8 avec application rétrospective. Les principaux effets chiffrés de ce changement sont présentés dans l'annexe aux comptes consolidés.

Les normes et interprétations utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2009 ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2010. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement annuel visant à améliorer la norme IFRS 5, relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle ;	23 janvier 2009 (CE n° 70/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Révision de la norme IAS 27 relative aux états financiers consolidés et individuels ;	03 juin 2009 (CE n° 494/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Révision de la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises ;	03 juin 2009 (CE 495/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Amendement de la norme IAS 39, relatif aux éléments éligibles à la couverture et qui apporte notamment des clarifications quant à l'application de la comptabilité de couverture à la composante inflation des instruments financiers ;	15 septembre 2009 (CE n° 839/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010

Révision de la norme IFRS 1, relatifs à la première adoption des normes internationales ;	25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009) et 23 juin 2010 (CE n°550/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Amendement annuels visant à améliorer et clarifier 9 normes et 2 interprétations et issus du règlement du 23 mars 2010 (UE n°243/2010) ;	23 mars 2009	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Amendement de la norme IFRS 2, relative aux paiements fondés sur des actions et qui incorpore en s'y substituant les interprétations IFRIC 8 et IFRIC 11 ;	23 mars 2009 (UE n° 244/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 12, relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe ;	25 mars 2009 (UE n° 254/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 16 relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;	04 juin 2009 (UE n° 460/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 15, relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires ;	22 juillet 2009 (CE n°636/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 17, relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires ;	26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 18, relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe.	27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période, à l'exception de la révision des normes IAS 27 et IFRS 3.

En effet, l'application prospective de la révision des normes IAS 27 et IFRS 3 aux opérations d'acquisitions effectives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 entraîne un changement de méthode comptable pour le Groupe Crédit Agricole. Les principaux points concernent :

- l'évaluation initiale des intérêts minoritaires : elle peut se faire, au choix de l'acquéreur, de deux manières :
  - . à la juste valeur à la date d'acquisition ;
  - . à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.
 Cette option est exercable acquisition par acquisition ; le Groupe a appliqué par anticipation l'amendement à la norme IFRS 3 révisée des améliorations annuelles 2010 qui précise que cette option ne s'applique pas à l'ensemble des instruments de capitaux propres détenus par les actionnaires mais à ceux qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation ;
- les frais d'acquisition : ils ne peuvent plus être activés au sein de l'écart d'acquisition et doivent obligatoirement être comptabilisés en charges en totalité. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans le poste "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation" ;
- certaines opérations doivent être désormais comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises ;
- les modalités de comptabilisation des prises de contrôle par étape ou des cessions partielles entraînant la perte de contrôle ;
- le rattachement des clauses d'ajustement de prix, lorsqu'elles sont des instruments financiers, aux dispositions de la norme IAS 39.

Au cours de l'année 2010, la Caisse Régionale Provence Côte d'Azur n'a pas effectué d'opération susceptible d'être concernée par ce changement de méthode comptable.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010, que nous soumettons à votre approbation, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

## **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a connu aucun événement postérieur à la clôture des comptes individuels de l'exercice.

## **DELAI DE PAIEMENT FOURNISSEURS**

En application de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, nous vous signalons que le solde des dettes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur à l'égard de ses fournisseurs s'élève au 31 décembre 2010 à 854 K€.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur règle les factures reçues dans les jours suivant leur réception, soit un délai maximum de 30 jours date de facture.

## **LES PRINCIPAUX RATIOS**

### • **Ratios de Gestion**

Le coefficient d'exploitation (part du PNB consommée par les charges de fonctionnement) s'établit à 53,52%.

Le Résultat sur Bilan (ROA - *Return on asset*) s'élève à 0,75 %

La Rentabilité des Fonds Propres (ROE - *Return On Equity*) s'établit à 8,66%.

### • **Ratio de Solvabilité**

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droits français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomerats financiers », la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte D'azur est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte D'azur est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen C.R.D. (*Capital Requirements Directive*)(2006-48-C.E. et 2006-49 C.E.).

Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte D'azur a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne C.R.D.

Toutefois, le régulateur a défini les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95% des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en C.A.D. jusqu'au 31/12/2007
- 90% de ces exigences jusqu'au 31/12/2008
- 80% de ces exigences jusqu'au 31/12/2009 initialement, ce dernier ayant été reconduit au 31/12/2010.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

-les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,

-les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,

-les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

	31.12.2010	31.12.2009
Fonds propres de base (tier 1)	1 332 766	1 302 057
Fonds propres complémentaires (tier 2)	15 044	30 682
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		
Déductions (1)	529 278	602 633
Total des fonds propres prudentiels	818 532	730 116

(1) désormais directement imputés sur les montants du tier 1 et du tier 2

En application de la réglementation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur doit respecter en permanence un ratio de solvabilité de 8%.

Au 31/12/2010, avec un ratio de 11,05%, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur répond à ces exigences réglementaires. Le taux ressortait à 10,46% au 31/12/2009.

## **MONTANT DES DIVIDENDES ET DES AUTRES REVENUS DISTRIBUES**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte D'azur est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés.

### **Résultat par action**

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

### **Affectation du résultat et fixation du dividende 2010**

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2010 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur du 25 mars 2011.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes, décide sur proposition du Conseil d'Administration d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2010 se soldant par un bénéfice de 110 054 339,05 Euros.

(en euros)

BENEFICE	110 054 339,05
INTERETS AUX PARTS	-1 872 211,50
REMUNERATIONS DES CCA	-8 251 555,20
AFFECTATION DES 3/4 A LA RESERVE LEGALE	-74 947 929,26
AUTRES RESERVES	-24 982 643,09

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les intérêts aux parts sociales et autres revenus distribués au titre des 3 derniers exercices ont été les suivants :

(en Euros)

Exercice	Nombres de parts sociales	Distribution	Intérêts nets
2008	4 160 470	1 965 822,07	0,47
2009	4 160 470	1 872 211,50	0,45
2010	4 160 470	1 872 211,50	0,45

(en Euros)

Exercice	Nombres de CCA	Distribution	Intérêts nets
2008	1 386 816	7 724 565,12	5,57
2009	1 386 816	7 807 774,08	5,63
2010	1 386 816	8 251 555,20	5,95

## LES COMPTES CONSOLIDES

Le Groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a clôturé son exercice au 31 décembre 2010.

Le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a subi des modifications au cours de l'exercice 2010 avec l'intégration d'un fonds dédié géré par Amundi, Financière PCA.

Au 31 décembre 2010, le périmètre de consolidation comprend donc les entités suivantes:

### - La Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur

-Trois **Caisses locales à vocation départementale** et cinquante-six **Caisses locales**, sociétaires de la Caisse Régionale. Les Caisses locales ont une activité d'intermédiaire financier du fait des actions de représentation qu'elles mènent, ainsi que des avis et décisions rendus sur les dossiers de crédit de leur circonscription territoriale.

Elles exercent également un rôle d'animation et de communication auprès des sociétaires, des clients, des organismes socioprofessionnels et des organisations sociales, sportives et culturelles de leur circonscription.

Leur total bilan cumulé s'élève à 154 M€ et leurs résultats cumulés ressortent à 3 962 K€.

- **La SAS PCA IMMO**, contrôlée à 100%, qui a pour activité la prise de participations dans le domaine de la transaction immobilière.

Son total bilan s'élève à 8 M€ et son résultat ressort à -38 K€ au 31 décembre 2010

- Le fonds dédié Financière PCA, contrôlé à 99,97% et dont le résultat ressort à 91 K€.

## **Bilan**

Le total Bilan consolidé s'élève à 14 689 K€, en augmentation de 5,81 % par rapport au 31 décembre 2009. Par rapport aux comptes sociaux (total bilan : 14 607 K€), les principaux éléments de variations concernent les valorisations des titres de participation dans la SAS la Boétie, la valorisation du portefeuille de titres de placement, la valorisation des instruments financiers et la valorisation des impôts différés.

## **Compte de Résultat**

Le **Produit net Bancaire** s'élève à 482,9 millions d'euros, il est supérieur au PNB social de 6,4 millions d'euros. Il inclut l'impact de la filiale SAS PCA IMMO, le retraitement des distributions de dividendes (-1,8 million d'euros), de commissions intragroupe, ainsi que l'évaluation à la juste valeur des actifs de transaction.

Le **Résultat Brut d'Exploitation** s'élève à 227,8 millions d'euros contre 221,5 millions d'euros en social. Il inclut la variation du PNB, les retraitements des charges de retraite liées à IAS 19 (2,3 K€) et l'impact des charges de fonctionnement de la filiale SAS PCA IMMO et des Caisses locales.

Le **Résultat net** consolidé du groupe ressort à 132,9 millions d'euros au 31 décembre 2010. Comparé au résultat social de la Caisse Régionale, il est supérieur de 22,9 millions d'euros.

L'écart provient de l'intégration des résultats des Caisses Locales (199 K€), du résultat de la SAS PCA IMMO (-38 K€), du résultat de la Financière PCA (91 K€), du retraitement des provisions sur titres de participation (2,5 millions d'euros), des diverses opérations de retraitement ou d'élimination spécifiques à la consolidation, ainsi que de l'impact positif de 12 millions d'euros au 31/12/2010 des retraitements d'impôts différés.

## **Evénements postérieurs à la clôture**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a connu aucun événement postérieur à la clôture des comptes consolidés de l'exercice.

## **Perspectives**

Le Groupe Crédit Agricole Provence Côte d'Azur poursuivra l'intégration de son activité immobilière dans sa démarche commerciale, la Banque loyale, inspirée de son projet d'entreprise.

Dans le cadre du projet Groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale appuiera son développement de Banque Universelle de Proximité sur l'ensemble des métiers du groupe pour accompagner ses clients.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- Performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources de la Caisse Régionale, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- Conformité avec les règles internes et externes ;
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- Prévention et détection des fraudes et erreurs,
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les principes d'organisation des dispositifs de contrôle interne recouvrent des obligations en matière :

- d'implication directe de l'organe exécutif (Direction générale) dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de responsabilité de l'ensemble des acteurs avec un rôle prépondérant de la hiérarchie dans l'analyse et la maîtrise des risques,
- de couverture exhaustive des activités et des risques ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- de processus de décision, fondé sur des délégations formalisées et à jour,
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour ;
- de déploiement de fonctions de contrôle spécialisées, indépendantes des unités opérationnelles,
- d'information de l'organe délibérant (Conseil d'administration)

Le Directeur Général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre ont pour objectif une information régulière, notamment de la Direction Générale et du management, du Comité de Contrôle Interne, du Conseil d'Administration sur le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et sur son adéquation aux risques encourus.

## **RISQUE DE CREDIT**

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

### **I. Objectifs et politique**

Dans le cadre du Projet d'Entreprise de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, la Politique Crédits a été mise à jour en 2002. Elle a été formalisée dans un document validé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 21 juin 2002. Cette politique a été communiquée à l'ensemble des entités concernées (Réseau d'Agence, Caisses Locales et Départementales).

Le document s'articule autour des 7 chapitres suivants :

## FACTEURS DE RISQUES

### Introduction

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les types de risques suivants (\*) :

- Les **risques de crédit** : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité.
- Les **risques de marché** : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spreads de crédit).
- Les **risques structurels de gestion de bilan** : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (**risque de Taux d'Intérêt Global**) ou des taux de change (**risque de change**) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (**risque de liquidité**).

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, il convient de citer en complément des facteurs précédents :

- Les **risques opérationnels** : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- Les **risques juridiques** : risques d'exposition potentielle du groupe à des procédures civiles ou pénales.
- Les **risques de non-conformité** : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

### **Organisation de la gestion des risques**

Au sein du Groupe Crédit Agricole, la responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques et Contrôles Permanents (DRG – Direction des Risques Groupe).

La DRG assure un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe, s'appuyant sur un réseau de Responsables des risques et des Contrôles permanents, rattachés hiérarchiquement au Directeur des Risques et des Contrôles permanents et fonctionnellement à l'organe exécutif de l'entité ou du pôle métier.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein du Groupe, la DRG assure les missions suivantes :

- définit et/ou valide les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels,
- contribue à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métier, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus,
- fournit des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques,
- assure le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques.

Au sein de la Caisse Régionale Provence Côte d'Azur, la surveillance des risques s'appuie sur le dispositif de contrôle interne.

(\*) Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2010 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Suivant la définition partagée au sein du Groupe Crédit Agricole, le contrôle interne est l'ensemble des dispositifs visant à la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations.

1. REFERENTIEL RISQUE CREDIT
2. MODALITES DE FINANCEMENT
3. POLITIQUE DE DIVISION DES RISQUES
4. POLITIQUE DE PARTAGE DES RISQUES
5. POLITIQUE DE GARANTIE
6. OPERATIONS SPECIFIQUES
7. DISPOSITIF DE SUIVI DES RISQUES

Ce document a vocation à être révisé annuellement. La dernière révision a été réalisée en juin 2010.

## II. Gestion du risque de crédit

### 1. Principes généraux de prise de risque

Pour chacun des facteurs de risques identifiés, il existe un dispositif de limites globales formalisées dans le document de Politique Crédits par des règles de partage et de division des risques. Ces limites sont établies en référence aux fonds propres ou aux encours de la Caisse Régionale.

Le Département Pilotage du Contrôle Permanent a en charge la vérification du respect des limites. Un reporting trimestriel est adressé à la Direction Générale et à tous les membres du Comité de direction.

### 2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

#### 2.1. Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse Régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A

Le contrôle permanent du Dispositif Bâle II est assuré par le Département Pilotage du Contrôle Permanent qui en assure l'administration et la surveillance.

#### 2.2. Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

### 3. Dispositif de surveillance

La fonction Contrôle Central des Risques est assurée par le Pilotage du Contrôle Permanent.  
Le dispositif de surveillance des risques est basé sur :

- le Comité de Contrôle interne
- le Comité des risques crédits
- la fonction Contrôle Central des Risques au sein du Pilotage du Contrôle Permanent
- les revues de dossiers
- la prise en compte des enseignements du contentieux.

Le Comité de Contrôle Interne assure le pilotage et le suivi des risques crédits au niveau de la Caisse Régionale.

Ce dernier a vocation à être régulièrement informé sur :

- l'application des règles prudentielles
- la situation des grands risques
- les principaux constats effectués lors des revues de dossiers
- l'évolution des créances douteuses et litigieuses
- les constats et recommandations des commissaires aux comptes
- toutes analyses, études, projets concernant les risques

Le Comité des Risques Crédits a pour mission générale le suivi des risques crédits par un examen régulier des revues réalisées ou des dossiers sur :

- Grands Risques (Entreprises, Professionnels de l'immobilier, Collectivités Publiques)
- Affaires à surveiller, sensibles et en défaut (Contreparties notées de E+ à Z, Risque résiduel, Contrepartie en impayés non notées de E+ à Z)
- Grands Risques (Professionnels et Particuliers)
- Dossiers spécifiques (Non-résident, Dérogatoire à la Politique Crédit, ...)

. Dépréciation et couverture du risque

Les créances douteuses et litigieuses font l'objet de provisions sur base individuelle : analyse au cas par cas des dossiers.

Les créances saines avec une notation dégradée font l'objet d'une provision sur base collective. Celle-ci est calculée selon une méthodologie définie par Crédit Agricole SA.

En 2010, la CR a constituée deux nouvelles provisions sur base collective ; provisions dites sectorielles, l'une concerne les financements Habitat en Crédit Relais, l'autre les financements à effet de levier (LBO).

### III. Le risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Caisse régionale.

La Caisse Régionale n'a pas de risque pays à gérer.

## RISQUES DE MARCHE

Le **risque de marchés** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

## I. Objectifs et politique

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

- **Politique conduite en matière d'activité de marché :**

Il est déterminé une allocation cible par classe d'actifs pour la gestion du portefeuille de placement.

Au 31/12/2010, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur n'a pas de Trading Book.

Un suivi des limites de marché sur les plus et moins-values réalisées depuis le début de l'exercice (seuil d'alerte) sur le portefeuille, hors titres d'investissement, est en place.

- **Dispositif de mesure et de suivi du risques de marché**

Périodicité (en jours)	Banking book
Enregistrement des opérations de marché	Quotidien
Calcul des positions et des résultats	Quotidien
Rapprochement résultats de gestion / résultats comptables	Mensuel

- **Dispositif de seuils d'alerte**

La Caisse Régionale n'est pas éligible à l'adéquation des fonds propres au titre de ses activités de marché.

Un reporting mensuel des opérations de trésorerie est effectué par le service Trésorerie. Ce reporting est à destination du Directeur Financier. Le Directeur Financier contrôle l'activité de la Trésorerie.

Une alerte annuelle par facteur de risque a été mise en place. Le montant total du risque de marché est décliné par classe d'actifs.

Ces limites sont validées par le Conseil d'Administration.

## II. Gestion du risque

### 1 – Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts, mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

- Au niveau de la Caisse Régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse Régionale et lui est directement rattaché.

### 2 - Les comités de décision et de suivi des risques

- Organes de suivi des risques de niveau groupe :

Le Comité des Risques Groupe (CRG)

Le Comité de suivi des Risques des Caisses Régionales (CRCR)

Le Comité Normes et Méthodologies

- Organes de suivi des risques de niveau local

Le suivi du risque de marché est assuré par la Trésorerie sous la responsabilité de la Direction Financière.

Les résultats sont présentés en Comité GAP (Comité de Gestion Actif-Passif), et deux fois par an, en Conseil d'Administration.

Les limites sont validées par le Conseil d'Administration.

### III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

#### **Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché :**

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).

#### 1. Les indicateurs

##### 1.1. La VaR (Value at risk)

#### **Définition :**

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps d'un mois.

#### **Limites du calcul de la VaR paramétrique :**

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VAR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle

Il n'y a pas de limites par facteurs de risque mais une limite globale de VAR qui est de 2,3 (en M€). Cette limite a été validée par le Conseil d'Administration du 17 décembre 2010.

S'agissant de l'exploitation des données, en cas de dépassement de la limite de VAR, la procédure d'alerte est déclenchée avec explications du dépassement et actions correctrices éventuelles par la Direction Financière.

##### 1.2. Les stress scenarios

La mesure du risque en stress test :

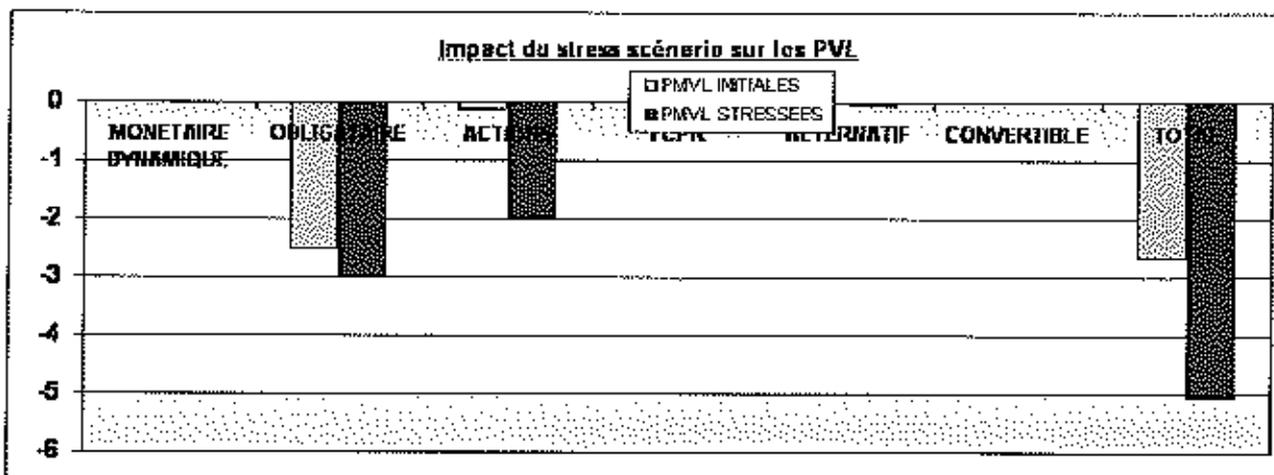
- Le deuxième élément quantitatif, « stress scénarios », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.
- Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché .

#### **Scénario catastrophe appliqué sur le portefeuille au 31/12/2009**

<b>Monétaire dynamique</b>	<b>-2,5%</b>
<b>Indice actions</b>	<b>-20%</b>
<b>Taux</b>	<b>2%</b>
<b>Alternatif</b>	<b>-10%</b>

Le résultat du scénario catastrophe est présenté en Conseil d'Administration.

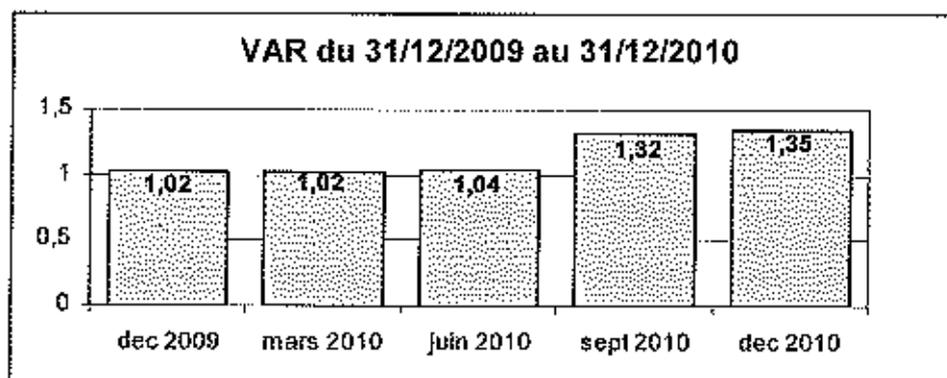
Au 31/12/2010, l'impact du stress scénario sur les PVL est le suivant :



#### IV. Exposition : activités de marché (Value at Risk)

##### Résultats Synthétiques de la mesure des risques

	2009	2010
VaR (horizon 1 mois, 99%)	1,02	1,35
Durée de conservation du capital (mois)	140,42	204,59
Horizon critique (mois)	35,11	51,15
Pertes maximales	2,63%	2,97%
Probabilité de battre la rentabilité cible	56,80%	56,45%
Rendement pessimiste moyen conditionnel	-0,83%	-0,89%



	VAR MIN	VAR MAX	VAR MOY
2010	1,02	1,35	1,15

## V. Risque Action

### 1. Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

Au 31/12/2010, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur n'a pas de portefeuille de trading, au sens d'activité de trading et d'arbitrage.  
Cependant, pour des raisons historiques, deux titres restent comptabilisés en transaction pour un montant de 1,77 M€ au 31/12/2010.

### 2. Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement

Le risque actions sur le portefeuille de placement est réduit.  
Au 31/12/2010, l'encours d'actions en valeur d'achat est de 5,7 M€ pour un portefeuille de placement total de 142 M€.

## GESTION DU BILAN

### I. La gestion du bilan – Les risques financiers structurels

Le rôle des différentes instances de la Caisse Régionale Provence Côte d'Azur sont décrits dans la Politique financière.

### II. Le risque de taux d'intérêt global

#### 1. Objectifs et politique

Le Risque de Taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book").

Le risque de taux est calculé sur le bilan social de la Caisse Régionale.  
Il intègre l'ensemble des instruments dérivés.

La périodicité des mesures a été fixée au trimestre. Les calculs sont effectués par la Trésorerie, sous la responsabilité du Directeur Financier.

Les résultats ont été présentés au Comité GAP (Gestion Actif Passif) composé du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, du Directeur Financier, du Responsable du département Marketing, du Responsable Pilotage et Gestion Financière ainsi que du Responsable du Contrôle Permanent.

#### 2. Gestion du risque

Le risque de taux est encadré dans les limites exprimées en pourcentage du Produit Net Bancaire de l'année précédente, pour un choc de taux de + ou – 200 bp.

Par ailleurs, une mesure de l'impact de ce choc de taux par rapport aux fonds propres prudentiels est réalisée.

Les limites sur le risque de taux sont validées par le Conseil d'Administration.

Le Comité de Gestion Actif-Passif décide des programmes de couverture sur proposition de la Direction Financière. Le Comité de Trésorerie précise la mise en œuvre des opérations.

### 3. Méthodologie

Description des outils et de la méthodologie utilisée en matière de gestion du risque de taux :

<b>Outil utilisé</b>	Outil du groupe Cristaux 2
<b>Périodicité des mesures</b>	Trimestrielle
<b>Méthode utilisée</b>	Gaps statiques sans écoulement des DAV et fonds propres
<b>Indicateurs utilisés</b>	Gap de taux fixe, Gap inflation, Gap synthétique, Gap optionnel, VAN
<b>Application de limites</b>	Oui, exprimées en % du PNB pour un choc de taux de +/-200 bp
<b>Description du stress scénario</b>	Baisse du niveau des taux de 1% Baisse des DAV de 10% Doublement des remboursements anticipés Baisse des marchés actions de 40%

La Caisse Régionale a la possibilité d'utiliser des instruments financiers pour couvrir le risque de taux : swaps de taux, options.

### 4. Exposition

Description et définition des impasses de taux :

Les gaps (ou impasses) de taux sont calculées sur les encours moyens annuels de la façon suivante :  
Gap TF (année i) = Passif TF (année i) - Actif TF (année i)

Impasses de taux € au 31/12/2010 :

En M€	2011	2011-2016	2017-2021	>=2022
Impasses	-105	+663 (moyenne)	+939 (moyenne)	+405 (moyenne)

Sensibilité (en montant) du PNB de la première année à une hausse des taux de 100 points de base de la zone euro : -1,05 M€.

La CR n'est pas exposée au risque de taux sur d'autres devises que l'euro.

### III. Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Cette activité de change concerne des opérations clientèle pour lesquelles la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur se couvre systématiquement auprès de Crédit Agricole S.A.

La Caisse Régionale n'est donc pas concernée par le risque de change.

### IV. Le risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

#### 1. Objectifs et politique

Les exigences en matière de liquidité sont définies par :

- Le règlement CRBF n°88-01 modifiée par l'arrêté du 14 janvier 2009 relatif à la liquidité modifiée;
- Le règlement CRBF n°88-01 modifiée par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée;
- l'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000;

- l'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

## 2. Gestion du risque

Le suivi du risque de liquidité et de financement est assuré par la Gestion Financière.

Le Comité de gestion Actif-Passif valide le besoin de ressource prévisionnel.

Les opérations de refinancement sont décidées par le Comité de trésorerie, placé sous la responsabilité de la Direction Financière, dans la limite du montant validé par le Comité de gestion Actif-Passif.

## 3. Méthodologie

Le pilotage de la liquidité est confié à la Gestion Financière, sur les indicateurs suivants : ratio de liquidité, limite court terme fixée par le Groupe semestrielle, limite en concentration des échéances (moyen long terme), limite en prix.

Le ratio de liquidité réel et prévisionnel est calculé mensuellement et présenté en Comité gestion Actif-Passif.

Le pilotage de ce ratio est fixé par une limite à 110 % pour un minimum exigé de 100%.

Les hypothèses retenues dans les calculs prévisionnels tiennent compte :

- de l'évolution de l'activité
- des modifications dans la structure des fonds propres

## 4. Exposition

### 4.1. Ratio de liquidité

	31/12/2009	31/12/2010
Coefficient de liquidité	100%	156%

### 4.2. Emissions

La CR a eu recours en 2010 à des émissions de CDN interbancaires de durée maximale 6 mois, pour un montant total de 710 M€. Au 31/12/2010 toutes les émissions sont échues.

Par ailleurs, la CR a reçu 271 M€ d'avances spécifiques liées à des émissions du groupe CA.

## V. Politique de couverture

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- couverture de juste valeur
- couverture de résultats futurs
- couverture d'un investissement net en devises

La couverture de juste valeur est utilisée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur dans les domaines suivants :

- couverture du risque de taux d'intérêt global avec des swaps prêteurs de taux fixe pour couvrir des passifs à taux fixe (dépôts à vue, dépôts à terme, bons de caisse, certificats de dépôts négociables, titres subordonnés remboursables, titres subordonnés à durée indéterminée, avances miroir classiques) et des swaps emprunteurs de taux fixe pour couvrir des actifs à taux fixe (crédits sains non micro-couverts, titres disponibles à la vente sains et non micro-couverts)

La couverture de flux de trésorerie est utilisée pour la couverture du risque de taux d'intérêt global par des caps et des floors.

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier les deux approches ci-dessous.

#### 1. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) et Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

La juste valeur de l'ensemble des instruments financiers de la Caisse Régionale est déterminée par référence au marché, à l'exception de certains titres de participation non cotés. Pour ces derniers, la valeur est estimée en fonction de la situation nette comptable.

La couverture de flux de trésorerie est utilisée pour la couverture de crédits à la clientèle par des instruments dérivés.

#### 2. Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 31 décembre 2010, la Caisse Régionale n'a pas documenté de relations de couverture d'investissement net en devise.

## RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

### I. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction Générale (via le volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

### II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le Responsable des Risques Opérationnels de la Caisse Régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse Régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne de la Caisse Régionale.

L'organe exécutif est par ailleurs informé, a minima trimestriellement, par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse Régionale.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale.

### III. Méthodologie

#### Méthodologie utilisée pour le calcul des exigences de fonds propres

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mise en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

### IV. Assurances et couverture des risques opérationnels

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

La Caisse Régionale a souscrit plusieurs polices d'assurance auprès de la Camca couvrant, notamment, les risques liés aux détournements, escroqueries, vols, destructions à la responsabilité civile professionnelle et d'exploitation et autres préjudices financiers.

Afin de couvrir les franchises d'assurance sur certains risques (préjudices financiers, escroquerie, coffres loués) la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a décidé de doter un fonds pour risques bancaire généraux propre assureur dans ses comptes individuels à hauteur de 6 248 KE.

## **RISQUES DE NON-CONFORMITE**

La Caisse Régionale a déployé un dispositif de prévention et de contrôle des risques de non conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme.

L'évaluation des risques de non-conformité est réalisée à partir de la cartographie des risques opérationnels. Elle porte sur 32 événements de risques regroupés en 6 thèmes :

- Connaissance du client, et dispositif de Sécurité Financière.
- Relation commerciale,
- Conformité des opérations, des nouveaux produits et des nouvelles activités,
- Conflits d'intérêts
- Règles de déontologie des personnes concernées (Collaborateurs, Administrateurs, Prestataires),
- Dispositions législatives et réglementaires.

Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en oeuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, plan de contrôles spécifiques relatif aux risques de non-conformité...



CAISSE RÉGIONALE DE  
CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL  
PROVENCE CÔTE D'AZUR

**Comptes individuels au 31 décembre 2010**

**Arrêtés par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale  
de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur en date  
du 04 Février 2011**

## ACTIF

## PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	2010	2009	(en milliers d'euros)	Notes	2010	2009
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>163 952</b>	<b>224 864</b>	<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>6 485</b>	<b>9 605</b>
Caisses, banques centrales		92 509	98 523	Dettes envers les établissements de crédit	10	6 485	9 605
Effets publics et valeurs assimilées	5	10 174	0				
Créances sur les établissements de crédit	1	61 269	126 341				
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	<b>3</b>	<b>1 077 987</b>	<b>1 446 686</b>	<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	<b>10</b>	<b>8 187 298</b>	<b>6 737 133</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>4</b>	<b>11 915 326</b>	<b>10 579 710</b>	<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	<b>11</b>	<b>4 524 209</b>	<b>4 588 802</b>
<b>Opérations sur titres :</b>		<b>341 734</b>	<b>308 318</b>	<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>12</b>	<b>58 007</b>	<b>741 883</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	198 067	194 709				
Actions et autres titres à revenu variable	5	143 667	113 609	<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>		<b>273 162</b>	<b>233 959</b>
<b>Valeurs immobilisées</b>		<b>811 604</b>	<b>815 431</b>	Autres passifs	13	102 856	48 255
Participations et autres titres détenus à LT	7	675 536	678 118	Comptes de régularisation	13	170 306	167 704
Parts dans les entreprises liées	7	14 804	14 804				
Immobilisations incorporelles	7	16 761	18 464	<b>Provisions et dettes subordonnées</b>		<b>138 832</b>	<b>127 761</b>
Immobilisations corporelles	7	104 503	106 047	Provisions	14	115 846	104 622
<b>Comptes de régularisation et actifs div.</b>		<b>295 955</b>	<b>382 326</b>	Dettes subordonnées	19	22 986	23 139
Autres actifs	8	127 466	84 217	<b>Fonds pour risques bancaires généraux</b>	<b>18</b>	<b>37 038</b>	<b>37 038</b>
Comptes de régularisation	8	168 489	298 108	<b>Capitaux propres hors FRBG :</b>	<b>19</b>	<b>1 381 527</b>	<b>1 281 153</b>
				Capital souscrit		83 209	83 209
				Primes d'émission		243 062	243 062
				Réserves		944 256	849 810
				Provision réglementées et Sub d'inv		948	946
				Résultat de l'exercice		110 054	104 126
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>14 606 568</b>	<b>13 767 334</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>14 606 568</b>	<b>13 767 334</b>

**HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2010**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>1 467 214</b>	<b>1 400 428</b>
Engagements de financement	1 205 458	1 156 687
Engagements de garantie	258 491	241 684
Engagements sur titres	3 265	2 057

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>5 463 484</b>	<b>3 773 414</b>
Engagements de financement	976 152	220 152
Engagements de garantie	4 484 067	3 551 205
Engagements sur titres	3 265	2 057

**COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2010**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2010	2009
Intérêts et produits assimilés	28	513 772	514 376
Intérêts et charges assimilés	28	-249 824	-284 250
Revenus des titres à revenu variable	29	27 208	32 348
Commissions (produits)	30	217 661	208 959
Commissions (charges)	30	-33 969	-33 466
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	31	510	492
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	32	118	10 921
Autres produits d'exploitation bancaire	33	2 815	2 701
Autres charges d'exploitation bancaire	33	-1 808	-820
<b>Produit net bancaire</b>		<b>476 483</b>	<b>451 261</b>
Charges générales d'exploitation	34	-239 628	-234 200
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-15 407	-15 614
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>221 448</b>	<b>201 447</b>
Coût du risque	35	-37 450	-44 645
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>183 998</b>	<b>156 802</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	36	-3 027	-1 377
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>180 971</b>	<b>155 425</b>
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	37	-70 917	-51 299
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>110 054</b>	<b>104 126</b>

# **I CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

## **1.1 Cadre juridique et financier**

(Paragraphe IV.2 de l'annexe I du règlement 2000.03 du CRC)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, 59 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2010, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 55,86% du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,75%.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 9.324.639 actions propres au 31 décembre 2010, soit 0,39 % de son capital, contre 10.300.864 actions propres au 31 décembre 2009.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25% des Certificats Coopératifs d'Associés et/ou des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

## **1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole**

L'appartenance de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

### Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

### Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

### Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33,33% et enfin 50% depuis le 31 décembre 2001, des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

### Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

### Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

### Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

### Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

### Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRI.BS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'Organe Central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

### 1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2010

- Souscription de titres SAS Rue de la Boétie pour 16 Millions d'euros
- Création d'un fonds dédié Financière PCA pour 30 Millions d'euros
- Opérations de nettings de swaps et résiliation d'un floor selon détail joint

Date de l'opération	Nature	Montant global des contrats nettés	Montant initial de la soule	Montant de la soule au 31/12/2010
02/2010	Nettings Swaps Macro couverture	339 M€	15.4M€	15.4M€
06/2010	Résiliation Floor	200 M€	11.2M€	1.4M€
09/2010	Nettings Swaps Macro couverture	200 M€	-8.4M€	-8.4M€
12/2010	Nettings Swaps Macro couverture	400 M€	-13M€	-13M€

- Suite à la signature en 2010, d'une convention avec Crédit Agricole S.A., la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur fait partie à compter de l'exercice 2010, du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole S.A..

Aux termes des accords conclus, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale déduction faite des éventuelles économies d'impôt qui seront rétrocédées par Crédit Agricole S.A. selon les modalités prévues dans la convention.

#### **1.4 Evénements postérieurs à l'exercice 2010**

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a pas constaté d'évènement postérieur à l'exercice 2010

## **2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1 <sup>ère</sup> application : exercices ouverts à compter du
Règlement du CRC relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours Sur l'exercice 2010, l'application de nouveau règlement a entraîné une minoration du Produit Net Bancaire à hauteur de 6.4M€ et une majoration du Résultat Brut d'exploitation équivalente	03 décembre 2009 N° 2009-03	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Règlement de l'ANC, pour les établissements de crédit, relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan. L'application de ce nouveau règlement ne concerne pas la Caisse régionale sur la période	07 octobre 2010 N° 2010-04	1 <sup>er</sup> janvier 2010

## **2.1 Créances et engagements par signature**

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du Groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours de trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n° 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

### **Créances restructurées**

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur s'élève à 16 052 K€ au 31 décembre 2010 contre 17 078 K€ au 31 décembre 2009.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, le montant des crédits restructurés étant significatif, une décote a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts pour un montant de 9 milliers d'euros.

### **Créances douteuses**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (trois mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

### **Dépréciations au titre du risque de crédit avéré**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### **Traitement comptable des décotes et dépréciations**

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

### **Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement**

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

## **2.2 Portefeuille-Titres**

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01, modifié par le règlement CRC 2005-01, ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et de la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

### **Titres de transaction**

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en portés.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

### **Titres de placement**

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

#### **Obligations et autres titres à revenu fixe :**

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

#### **Actions et autres titres à revenu variable :**

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée.

- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf note 2 - créances et engagements par signature - dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

### **Titres d'investissement**

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit; elle est enregistré dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

### **Titres de l'activité de portefeuille**

Conformément au règlement CRC 2000-02 les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

#### **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que les parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

#### **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

### Dates d'enregistrement

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

### 2.3 Immobilisations

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que les durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement théorique	Durée d'amortissement utilisée
Foncier	Non amortissable	Non amortissable
Gros œuvre	40 à 80 ans	25 ans
Second œuvre	20 à 40 ans	25 ans
Installations techniques	10 à 25 ans	10 ans
Agencements	5 à 15 ans	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (dégressif ou linéaire)	3 à 5 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)	5 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existant.

## **2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## **2.5 Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1<sup>er</sup> Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

## **2.6 Provisions**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du

contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

## **2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)**

Conformément aux dispositions prévues par la IV<sup>ème</sup> directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Le montant fin 2010 s'élève à 37 038 K€ : sont enregistrées dans le compte « fonds pour risques bancaires généraux » la provision de propre assureur et la provision pour risques de crédits non encore avérés.

## **2.8 Opérations sur instruments financiers à terme et conditionnels**

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

### **Opérations de couverture :**

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(s) – Produit (charge) net(tc) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

### **Opérations de marché :**

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêt, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

### **2.9 Opérations en devises**

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Les dotations aux succursales, les immobilisations des implantations à l'étranger, les titres de placement, d'investissement et de participation en devises achetés contre euros sont convertis en euros au cours du jour de la transaction. Seul l'effet de change constaté sur les titres de placement est enregistré en compte de résultat.

A chaque arrêt, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur s'établit à 23 K€.

### **2.10 Engagements Hors-bilan**

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 23 et 24.

## **2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement**

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 19 décembre 2006, modifié par les avenants du 16 décembre 2008.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

## **2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi**

### **Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1<sup>er</sup> avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. A ce titre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

### **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

## **2.13 Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise**

### **Souscription d'actions dans le cadre du Plan d'épargne entreprise**

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 20%, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées

d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

#### **2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)**

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

### 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2010						31/12/2009	
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et prêts :								
à vue	3 632				3 632	1	3 633	4 949
à terme	51 041				51 041	109	51 150	111 767
Valeurs reçus en pension					0		0	
Titres reçus en pension livrée					0		0	
Prêts subordonnés				6 453	6 453	32	6 485	9 625
<b>Total</b>	<b>54 673</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 453</b>	<b>61 126</b>	<b>142</b>	<b>61 269</b>	<b>126 341</b>
Dépréciations								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>61 269</b>	<b>126 341</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	92 441				92 441	60	92 501	159 584
Comptes et avances à terme (1) (2)	111 084	161 497	472 521	190 404	926 106	25818	951 924	1 253 546
Titres reçus en pension livrée (1)					0		0	
Prêts subordonnés (2)				33 500	33 500	62	33 562	33 557
<b>Total</b>	<b>204 125</b>	<b>161 497</b>	<b>472 521</b>	<b>213 904</b>	<b>1 052 047</b>	<b>25 940</b>	<b>1 077 987</b>	<b>1 446 687</b>
Dépréciations								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>1 077 987</b>	<b>1 446 687</b>
<b>TOTAL</b>							<b>1 139 255</b>	<b>1 573 028</b>

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 40 047 K€

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 75 232 K€

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes

(1) les "titres reçus en pension livrée" sont désormais présentés sur une ligne spécifique de la rubrique "opérations internes au Crédit Agricole" et ne sont plus rattachés à la ligne "comptes et avances à terme"  
 (2) les "prêts subordonnés" sont désormais présentés sur une ligne spécifique de la rubrique "opérations internes au Crédit Agricole" et ne sont plus rattachés à la ligne "comptes et avances à terme".

#### 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

##### 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2010				31/12/2009		
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
Créances commerciales	12 762	406			13 168	175	12 837
Autres concours à la clientèle	540 820	866 383	3 350 454	7 014 366	11 772 023	73808	10 629 843
Valeurs reçues en pension livrée					0		0
Comptes ordinaires débiteurs	209 256				209 256	2045	93 148
Dépréciations							-156 119
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>10 579 710</b>

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élevaient à 42 200K€.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élevaient à 75 782K€.

Parmi les créances sur la clientèle 1 497 226 K€ sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2010 contre 1 202 625 K€ au 31 décembre 2009

Les encours restructurés au 31 décembre 2010 s'élevaient à 16 052 K€ contre 17 078 K€ au 31 décembre 2009.

##### 4.2 Opérations avec la clientèle - analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2010				31/12/2009			
	Encours brut	Dont encours douteux	Dépréciations des encours douteux	Dont encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dépréciations des encours douteux	Dont encours douteux compromis
Particuliers	6 254 404	90 769	-45 132	-18 875	5 461 291	85 832	-19 875	-19 606
Autres professionnels	1 768 015	75 793	-46 968	-22 541	1 674 017	74 327	-22 541	-23 458
Société financières	112 068	1 040	-481	-37	83 155	1 020	-37	-38
Entreprises	2 120 201	84 035	-50 538	-28 972	2 009 042	77 981	-28 972	-32 207
Collectivités publiques	1 462 161	1 163	-64	-59	1 193 147	105	-59	-86
Agriculteurs	305 423	18 078	-11 761	-6 785	271 702	17 824	-6 785	-7 398
Autres agents économiques	50 204	273	-205	-198	43 473	819	-198	-621
<b>TOTAL</b>	<b>12 070 474</b>	<b>271 151</b>	<b>-155 149</b>	<b>-77 467</b>	<b>10 735 827</b>	<b>257 888</b>	<b>-77 467</b>	<b>-83 414</b>

**5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

	31/12/2010				31/12/2009	
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
(en milliers d'euros)						
Effets publics et valeurs assimilées :				10 123	10 123	
- dont surcote restant à amortir					0	
- dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées					0	
Dépréciations				51	51	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 174</b>	<b>10 174</b>	<b>0</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
Emis par organismes publics					0	
Autres émetteurs		9 274		190 374	199 648	193 653
- dont surcote restant à amortir					0	
- dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées		54		2 059	2 123	2 356
Dépréciations		-2 650		-1 053	-3 703	-1 300
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>6 678</b>	<b>0</b>	<b>191 390</b>	<b>198 067</b>	<b>194 709</b>
Actions et autres titres à revenu variable	1 771	141 974			143 745	113 751
Créances rattachées					0	
Dépréciations		-78			-78	-142
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 771</b>	<b>141 896</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>143 667</b>	<b>113 609</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 771</b>	<b>148 574</b>	<b>0</b>	<b>201 462</b>	<b>351 807</b>	<b>308 318</b>
Valeurs estimatives	1 771	155 252	0		355 882	313 663

**Valeurs estimatives :**

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 12 159 K€ au 31/12/2010, contre 11 301 K€ au 31/12/2009.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élevait 3 440 K€ au 31/12/2009. Au 31/12/2010, le portefeuille de titres d'investissement ne donne pas lieu à plus-values latentes.

## 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

(Hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Administration et banques centrales (y compris Etats)	0	0
Etablissements de crédit	179 884	163 588
Sociétés financières	159 274	132 563
Collectivités locales	0	0
Entreprises, assurances et autres clientèles	2 576	12 167
Divers et non ventilés	0	0
<b>Total en principal</b>	<b>341 734</b>	<b>308 318</b>
Créances rattachées	0	0
Dépréciations	0	0
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>341 734</b>	<b>308 318</b>

## 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)	31/12/2010				31/12/2009			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligation et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	199 648	10 123	143 745	353 516	193 652	0	113 751	307 403
dont titres cotés	197 043	10 123		207 166	191 047			191 042
dont titres non cotés (1)	2 605		143 745	146 350	2 605		113 751	116 356
Créances rattachées	2 123	51		2 174	2 356			2 356
Dépréciations	-3 704		-78	-3 782	-1 299		-142	-1 441
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>198 067</b>	<b>10 174</b>	<b>143 667</b>	<b>351 908</b>	<b>194 709</b>	<b>0</b>	<b>113 609</b>	<b>308 318</b>

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 113 452 K€ dont OPCVM français de capitalisation 113 452 k€.

OPCVM étrangers 214 K€ dont OPCVM étrangers de capitalisation 214 K€.

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 143 666 K€.

Leur valeur estimative au 31 décembre 2010 s'élève à 155 712 K€.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2010:

(en milliers d'euros)	Valeur d'Inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	106 196	118 029
OPCVM obligataires		
OPCVM actions	7 637	7 440
OPCVM autres	30 032	30 243
<b>TOTAL</b>	<b>143 865</b>	<b>155 712</b>

**5.3 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle**

	31/12/2010					31/12/2009	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>							
Valeur Brute	26 749	9 923	53 013	107 963	199 648	2 123	196 008
Dépréciations	-	-	-	0	0	3 704	1 299
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	-	-	-	-	<b>199 648</b>	<b>2 123</b>	<b>194 709</b>
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>							
Valeur Brute	-	-	-	10 123	10 123	51	0
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	-	-	-	-	<b>10 123</b>	<b>51</b>	<b>194 709</b>

## 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)			Valeurs comptables des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	PNB au chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes						
(En milliers d'euros)												
<b>PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE</b>					577 581	557 784	128 288					
- Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (détail)												
- Participations dans des établissements de crédit (détail)												
- Autres parts dans les entreprises liées (détail)					15 697	14 805	0					
S.N.C. PATRIMO CAM	EUR	1 191		99,99%	1 191	1 191				0	-12	
S.N.C. PATRIMO IT	EUR	4 306		99,99%	4 306	4 306				7	-9	
S.A.S. PCA IMMO - Autres titres de participations (> 500 K €)	EUR	10 000		100,00%	10 000	9 168				76	-38	
S.A.S. SACAM DEVELOPPEMENT	EUR	730 622	32 543	2,79%	20 351	20 351	128 230			61 837	18 669	287
S.A.S. SACAM INTERNATIONAL	EUR	836 738	428	2,77%	24 974	21 977				28 002	-19 611	
S.A.S. rue La Boétie	EUR	2 312 120	19 458 214	2,77%	494 483	494 483	104 080			891 463	575 286	15 398
S.N.C. C.A. TITRES	EUR	15 245	9 358 934	2,01%	1 187	1 187				95 890	51	
S.A. SOFIPACA	EUR	17 000	2 932	-19,18%	10 395	10 395				122	805	
S.A.S. SACAM BIRECA	EUR	74 700	-23 642	3,14%	1 401	734				1 490	1 479	
- Autres titres de participations (détail)					9 090	8 654	58					
<b>PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE À 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE</b>					106	50	239					
- Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit (ensemble)												
- Participations dans des établissements de crédit (ensemble)												
- Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)												
- Autres titres de participations (ensemble)					106	50	239					
<b>TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS</b>					<b>577 687</b>	<b>557 834</b>	<b>128 527</b>	<b>0</b>				

## 6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
Titres non cotés	15 697	14 805	15 697	14 805
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations		-892		-892
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>15 697</b>	<b>13 913</b>	<b>15 697</b>	<b>13 913</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
<b>Titres de participation</b>				
Titres non cotés	561 988	791 692	547 003	750 684
Titres cotés				
Avances consolidables	113 897	113 895	119 589	119 589
Créances rattachées	163	163	9 587	9 587
Dépréciations	-4 160		-1 712	
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>671 888</b>	<b>905 750</b>	<b>674 467</b>	<b>879 840</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
Titres non cotés	3 648	3 686	3 648	3 686
Titres cotés				
Avances consolidables			110	
Créances rattachées				
Dépréciations			-110	
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>3 648</b>	<b>3 686</b>	<b>3 648</b>	<b>3 686</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>675 536</b>	<b>909 436</b>	<b>678 115</b>	<b>883 526</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>691 233</b>	<b>923 349</b>	<b>693 812</b>	<b>897 439</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Total valeurs brutes</b>				
Titres non cotés	581 333	810 185	566 347	769 155
Titres cotés				
<b>TOTAL</b>	<b>581 333</b>	<b>810 185</b>	<b>566 347</b>	<b>769 155</b>

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

## 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

### Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2010	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2010
<b>Parts dans les entreprises liées</b>					
Valeurs brutes	15 697				15 697
Avances consolidables					0
Créances rattachées					0
Dépréciations	-892				-892
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>14 804</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 804</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>					
<b>Titres de participation</b>					
Valeurs brutes	674 467	24 875	-27 844	0	671 888
Valeurs brutes	547 003	16 450	-1 465		561 988
Avances consolidables	119 589	10 905	-16 597		113 897
Créances rattachées	9 587	163	-9 587		163
Dépréciations	-1 712	-2 643	-195		-4 160
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>674 467</b>	<b>24 875</b>	<b>-27 844</b>	<b>0</b>	<b>671 888</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>					
Valeurs brutes	3 648	0	-220	0	3 648
Valeurs brutes	3 648				3 648
Avances consolidables	110		-110		0
Créances rattachées					0
Dépréciations	-110		-110		0
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>3 648</b>	<b>0</b>	<b>-220</b>	<b>0</b>	<b>3 648</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>678 115</b>	<b>24 875</b>	<b>-28 064</b>	<b>0</b>	<b>675 536</b>
<b>TOTAL</b>	<b>692 920</b>	<b>24 875</b>	<b>-28 064</b>	<b>0</b>	<b>690 341</b>

### Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2010	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2010
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	231 906	14 920	-5 737	-224	240 865
Amortissements et dépréciations	-125 859	-15 300	4 797		-136 362
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>106 047</b>	<b>-380</b>	<b>-940</b>	<b>-224</b>	<b>104 503</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	34 301	243	-5	165	34 704
Amortissements et dépréciations	-17 837	-106			-17 943
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>16 464</b>	<b>137</b>	<b>-5</b>	<b>165</b>	<b>16 761</b>
<b>TOTAL</b>	<b>122 512</b>	<b>-243</b>	<b>-945</b>	<b>-59</b>	<b>121 264</b>

## 8 AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
<b>Autres actifs (1)</b>		
Instruments conditionnels achetés	4 088	3 418
Comptes de stock et emplois divers	1 127	1 667
Débiteurs divers	121 979	78 955
Gestion collective des titres Livret de développement durable	0	
Comptes de règlement	272	177
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>127 466</b>	<b>84 217</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	85 513	96 864
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	0
Charges constatées d'avance	1 773	1 884
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	33 584	43 535
Autres produits à recevoir	42 900	53 464
Charges à répartir	146	167
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	0	0
Autres comptes de régularisation	4 593	102 193
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>168 489</b>	<b>298 108</b>
<b>TOTAL</b>	<b>295 955</b>	<b>382 324</b>

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

## 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2010	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres Mvts	Solde au 31/12/2010
Sur opérations interbancaires et assimilées						0
Sur créances clientèle	156 119	51 541	-50 465	-2 046		155 149
Sur opérations sur titres	1 441	2 514	-174		1	3 782
Sur valeurs immobilisées	2 814	2 643	-305			5 152
Sur autres actifs	3 379	275	-977		1	2 678
<b>TOTAL</b>	<b>163 753</b>	<b>56 973</b>	<b>-51 921</b>	<b>-2 046</b>	<b>2</b>	<b>166 761</b>

**10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

	31/12/2010					31/12/2009	
	≤ 3 mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
<b>Établissements de crédit</b>							
Comptes et emprunts :							
· à vue					0		9 605
· à terme		3 892	2 561		6 453	0	10
Valeurs données en pension						32	9 595
Titres donnés en pension livrée					0	0	
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>3 892</b>	<b>2 561</b>	<b>0</b>	<b>6 453</b>	<b>32</b>	<b>9 605</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>							
Comptes ordinaires	12 256				12 256		5 721
Comptes et avances à terme (1)	2 446 334	1 421 505	3 053 063	1 200 675	8 121 577	53 486	6 731 412
Titres donnés en pension livrée (1)					0		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>2 458 590</b>	<b>1 421 505</b>	<b>3 053 063</b>	<b>1 200 675</b>	<b>8 133 833</b>	<b>53 466</b>	<b>6 737 133</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 458 590</b>	<b>1 425 397</b>	<b>3 055 624</b>	<b>1 200 675</b>	<b>8 140 286</b>	<b>53 498</b>	<b>6 746 739</b>

(1) les "titres donnés en pension livrée" sont désormais présentés sur une ligne spécifique de la rubrique "opérations internes au Crédit Agricole" et ne sont plus rattachés à la ligne "comptes et avances à terme".

*Opérations internes au Crédit Agricole :*

Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale. (Cf. Cadre Juridique et Financier).

## 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

### 11.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

	31/12/2010					31/12/2009	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
(en milliers d'euros)							
Comptes ordinaires créditeurs	3 575 064				3 575 064	68	3 575 132
Comptes d'épargne à régime spécial :							
- à vue	34 478	0	0	0	34 478		34 478
- à terme	34 478				34 478		34 478
Autres dettes envers la clientèle :							
- à vue	179 979	114 711	604 350	1 044	900 084	14516	914 600
- à terme	41 511				41 511		41 511
Valeurs données en pension livrée	138 488	114 711	604 350	1 044	858 573	14516	873 089
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>3 789 521</b>	<b>114 711</b>	<b>604 350</b>	<b>1 044</b>	<b>4 509 626</b>	<b>14 584</b>	<b>4 524 209</b>

### 11.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

	31/12/2010	31/12/2009
(en milliers d'euros)		
Particuliers	2 685 136	2 937 353
Autres professionnels	459 237	511 516
Sociétés financières	47 130	39 471
Entreprises	1 174 498	839 924
Collectivités publiques	1 199	2 540
Agriculteurs	156 167	140 084
Autres agents économiques	843	117 914
<b>Total en principal</b>	<b>4 524 209</b>	<b>4 588 802</b>
Dettes rattachées		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>4 524 209</b>	<b>4 588 802</b>

## 12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

### Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2010						31/12/2009
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Bons de caisse		239			239	13	252
Titres du marché interbancaire					0		0
Titres de créances négociables	54 775	2 662			57 437	317	57 754
Emprunts obligataires					0		0
Autres dettes représentées par un titre					0		0
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>54 775</b>	<b>2 901</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>57 676</b>	<b>330</b>	<b>58 007</b>

## 13 AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
<b>Autres passifs (1)</b>		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus		
Comptes de règlement et de négociation	647	691
Créditeurs divers	98 551	40 790
Versements restant à effectuer sur titres	3 658	4 774
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>102 856</b>	<b>46 255</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	12 281	20 495
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	0	0
Produits constatés d'avance	93 111	63 093
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	15 144	45 312
Autres charges à payer	48 524	43 125
Autres comptes de régularisation	1 244	15 679
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>170 306</b>	<b>187 704</b>
<b>TOTAL</b>	<b>273 162</b>	<b>233 959</b>

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

## 14 PROVISIONS

(en milliers d'euro)	Solde au 01/01/2010	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A. MVT	Solde au 31/12/2010
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	235	2 764				2 999
Provisions pour autres engagements sociaux	1 214	264	-144			1 334
Provisions pour risques d'exécution des engag signature	2 852	912		-2 518		1 246
Provisions pour litiges fiscaux (1)	9					9
Provisions pour autres litiges	18 965	2 694	-352	-3 864		17 443
Provision pour risques pays						0
Provisions pour risques de crédit (2)	52 772	8 903				61 675
Provisions pour restructurations (3)	46			-46		0
Provisions pour impôts (4)	1 351		-339			1 012
Provisions sur participations						0
Provisions pour risques opérationnels (5)	3 578	1 851	-1 285	-789		3 354
Prov pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (6)	10 769	2 179		-3 596		9 352
Autres provisions	12 830	6 927	-598	-1 737		17 421
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>104 621</b>	<b>26 494</b>	<b>-2 719</b>	<b>-12 551</b>	<b>0</b>	<b>115 846</b>

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(3) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens...

(4) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale

(5) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(6) Voir note 15 ci-après

## 15 EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 108 788	1 003 365
Ancienneté de plus de 10 ans	443 477	455 665
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>1 552 265</b>	<b>1 459 030</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>206 193</b>	<b>197 570</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>1 758 458</b>	<b>1 656 600</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

### Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	<b>14 714</b>	<b>19 190</b>
<b>Comptes épargne-logement :</b>	<b>30 879</b>	<b>35 410</b>
<b>Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>45 593</b>	<b>54 600</b>

### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	-802	-2 940
Ancienneté de plus de 10 ans	-7 312	-3 758
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>-8 114</b>	<b>-6 698</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>-1 238</b>	<b>-4 071</b>
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>-9 352</b>	<b>-10 769</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	Dotations	Reprises	Autres Mvts	31/12/2010
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	<b>-6 698</b>	<b>-1 981</b>	<b>565</b>		<b>-8 114</b>
<b>Comptes épargne-logement :</b>	<b>-4 071</b>	<b>-198</b>	<b>3 031</b>		<b>-1 238</b>
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>-10 769</b>	<b>-2 179</b>	<b>3 596</b>	<b>0</b>	<b>-9 352</b>

## **16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**

### **Définitions**

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice ou les exercices antérieurs.

### **Variations de la dette actuarielle**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>Dette actuarielle au 1<sup>er</sup> janvier</b>	23 380	22 657
Coûts des services rendus sur la période	1 697	1 320
Effet de l'actualisation	1 223	1 217
Cotisations de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan		378
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-2 210	-1 815
(Gains) / pertes actuariels	2046	-377
<b>DETTE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>26 136</b>	<b>23 380</b>

### **Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Coûts des services rendus sur la période	1 697	1 320
Effet de l'actualisation	1 223	1 217
Rendement attendu des actifs sur la période	-876	-920
Amortissement du coût des services passés	32	32
Autres gains ou pertes	0	446
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>2 076</b>	<b>2 095</b>

### Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 1er janvier	23 079	22 954
Rendement attendu des actifs	876	920
Gains/pertes actuariels sur les actifs du régime	-253	-823
Cotisation de l'employeur	4 331	1 843
Cotisation de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan		
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-2 210	-1815
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>25 823</b>	<b>23 079</b>

### Composition des actifs des régimes

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a souscrit des assurances auprès de PREDICA et ADICAM en couverture de ses engagements et les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles.

### Variations de la provision

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
(Provisions) / actifs au 1 <sup>er</sup> janvier	-235	285
Cotisation de l'employeur		308
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Paievements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-2 764	-829
<b>(PROVISIONS) / ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>-2 999</b>	<b>-235</b>

### Rendement des actifs des régimes

Le rendement des actifs des régimes se situe de 3.5% à 3.6% selon le type de contrat

### Hypothèses actuarielles utilisées

Le taux d'actualisation utilisés se situe entre 3.19% et 3.77% selon le type de contrat

## 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Fonds pour risques bancaires généraux	37 038	37 038
<b>Valeur au bilan</b>	<b>37 038</b>	<b>37 038</b>

## 18 DETTES SUBORDONNÉES : ANALYSE PAR DURÉE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2010					Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/2009 Total
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans					
Dettes subordonnées à terme	0	0	0	15 000	15 000	72	15 072	15 072	
Euro				15 000	15 000	72	15 072	15 072	
Dollar					0		0		
Titres et emprunts participatifs					0	0	0		
Autres emprunts subordonnés à terme					0	0	0		
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)				0	0	0	0	0	
Euro					0		0		
Dollar					0		0		
C/C bloqués des Caisses Locales				7 643	7 643	271	7 914	8 067	
Dépôts de Garantie à caractère mutuel					0		0		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22 643</b>	<b>22 643</b>	<b>343</b>	<b>22 986</b>	<b>23 139</b>	

### Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 831 K€ au 31 décembre 2010 contre 869 K€ au 31 décembre 2009.

## 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

### VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capitaux propres					
	Capital (1) (2)	Primes, réserves et report à nouveau (3) (4)	Ecart conversion/réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31 Décembre 2008</b>	<b>83 209</b>	<b>999 501</b>		<b>946</b>	<b>103 062</b>	<b>1 186 718</b>
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2008						0
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves		93 371				93 371
Affectation du résultat social 2008						0
Report à nouveau débiteur						0
Affectation du résultat social 2008					-103 062	-103 062
Résultat de l'exercice 2009					104 126	104 126
<b>Solde au 31 Décembre 2009</b>	<b>83 209</b>	<b>1 092 872</b>	<b>0</b>	<b>946</b>	<b>104 126</b>	<b>1 281 153</b>
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2009						0
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves		94 446				94 446
Affectation du résultat social 2009					-104 126	-104 126
Report à nouveau débiteur						0
Résultat de l'exercice 2010					110 054	110 054
Autres variations						0
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2010</b>	<b>83 209</b>	<b>1 187 318</b>	<b>0</b>	<b>946</b>	<b>110 054</b>	<b>1 381 527</b>

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2010	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2010	% du capital	% des droits de vote
<b>Certificats Coopératifs d'Investissements (CCI)</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0%</b>	
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.						
Dont part Auto-détenue						
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	<b>1 386 816</b>			<b>1 386 816</b>	<b>25%</b>	
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 386 816			1 386 816	25%	
<b>Parts sociales</b>	<b>4 160 470</b>			<b>4 160 470</b>	<b>75%</b>	
Dont 59 Caisses Locales	4 160 448			4 160 448	75%	
Dont 21 administrateurs de la CR	21			21	0%	
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1	0%	
<b>TOTAL</b>	<b>5 547 286</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 547 286</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>

La valeur nominale des titres est de 15 € (quinze euros) et le montant total du capital est 83 209 KE

## 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Capitaux propres	1 381 527	1 281 153
Fonds pour risques bancaires généraux	37 038	37 038
Dettes subordonnées et titres participatifs	22 986	23 139
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>1 441 551</b>	<b>1 341 330</b>

## 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31/12/2010	Solde au 31/12/2009
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
<b>Créances</b>	28 040	29 589
Sur les établissements de crédit et institutions financières	28 040	29 589
Sur la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
<b>Dettes</b>	217	48
Sur les établissements de crédits et institutions financières	217	48
Sur la clientèle		
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
<b>Engagements donnés</b>	0	0
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

## 22 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>	0	0	0	0
Devises				
Euros				
<b>Opérations de change à terme</b>	17 803	17 793	11 775	11 769
Devises	8 881	8 881	5 888	5 888
Euros	8 922	8 912	5 887	5 881
<b>Prêts et emprunts en devises</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>17 803</b>	<b>17 793</b>	<b>11 775</b>	<b>11 769</b>

## 23 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010			31/12/2009
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<b>Opérations fermes</b>	5 111 500	1 710	5 113 210	4 443 467
<b>Opérations sur marchés organisés (1)</b>	0	0	0	0
Contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
<b>Opérations de gré à gré (1)</b>	5 111 500	1 710	5 113 210	4 443 467
Swaps de taux d'intérêt	5 111 500	1 710	5 113 210	4 443 467
Autres contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
FRA			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
<b>Opérations conditionnelles</b>	449 198	0	449 198	439 663
<b>Opérations sur marchés organisés</b>	0	0	0	0
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux de change à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
<b>Opérations de gré à gré</b>	449 198	0	449 198	439 663
Options de swap de taux				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés	449 048		449 048	439 524
Vendus			0	
Instruments de taux de change à terme				
Achetés			0	
Vendus	150		150	139
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés			0	
Vendus			0	
<b>Dérivés de crédit</b>	0	0	0	0
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés			0	
Vendus			0	
<b>TOTAL</b>	<b>5 560 698</b>	<b>1 710</b>	<b>5 562 408</b>	<b>4 883 130</b>

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

## 23.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2010			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	150	0	0	150					
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	1 586 000	2 314 710	1 212 500	1 586 000	2 314 710	1 212 500			
Swaps de devises	0	0	0						
Caps, Floors, Collars	0	0	449 048			449 048			
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
<b>Sous total</b>	<b>1 586 150</b>	<b>2 314 710</b>	<b>1 661 548</b>	<b>1 586 150</b>	<b>2 314 710</b>	<b>1 661 548</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Opérations de change à terme				35 596					
<b>TOTAL</b>	<b>1 586 150</b>	<b>2 314 710</b>	<b>1 661 548</b>	<b>1 621 746</b>	<b>2 314 710</b>	<b>1 661 548</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 23.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2010		31/12/2009	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change		150		139
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	60 243	5 113 210	3 577	4 443 467
Swaps de devises				23 545
Forward taux				
Caps, Floors, Collars	2 620	449 048	9 293	439 524
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
<b>Sous total</b>	<b>62 863</b>	<b>5 562 408</b>	<b>12 870</b>	<b>4 906 675</b>
Opérations de change à terme				
<b>TOTAL</b>	<b>62 863</b>	<b>5 562 408</b>	<b>12 870</b>	<b>4 906 675</b>

## 23.3 INFORMATIONS SUR LES SWAPS

### Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(en milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		38 500	5 073 000	1 710
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1<sup>er</sup> du règlement 90.15 du CRBF.

## 24 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

La gestion du risque de contrepartie (entreprises, banques, institutionnels) s'appuie sur :

- une organisation par unité spécialisée et par métier rapportant à la Direction Générale.
- les procédures internes qui fixent les règles de prise et de suivi du risque s'appliquant aux divers opérateurs de l'établissement. Ce principe de fixation d'une limite d'engagement est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entités étatiques ou parapubliques
- des méthodologies de mesure des risques. Ainsi, chaque contrepartie dispose d'une limite maximale d'engagement incluant l'ensemble des opérations

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

### Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés				
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	62 863	875	12 870	375
Risques sur les autres contreparties				
<b>Total avant effet des accords de compensation</b>	<b>62 863</b>	<b>875</b>	<b>12 870</b>	<b>375</b>
Dont risques sur contrats de : taux d'intérêt, change et matières premières dérivés actions et sur indices	62 863		12 870	375
<b>Total avant effet des accords de compensation</b>	<b>62 863</b>	<b>0</b>	<b>12 870</b>	<b>375</b>
Incidences des accords de compensation	0	0	0	0
<b>TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION</b>	<b>62 863</b>	<b>875</b>	<b>12 870</b>	<b>375</b>

## 25 ACTIFS DONNES EN GARANTIE

Les engagements donnés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur par lettre de garantie à la BDF, SFEF, Covered Bonds, CRII s'élèvent à un montant global de 2 997 859K€.

## 26 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Les engagements donnés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur par lettre de garantie à Crédit Agricole S.A s'élèvent à 1 633 030 €.

## 27 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Sur opérations avec les établissements de crédit	5 033	4 833
Sur opérations internes au Crédit Agricole	51 427	63 755
Sur opérations avec la clientèle (2)	448 148	437 641
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	9 140	8 123
Produit net sur opérations de macro-couverture	24	24
Sur dettes représentées par un titre	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>513 772</b>	<b>514 376</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-656	-303
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-189 974	-206 889
Sur opérations avec la clientèle (3)	-41 189	-60 923
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-6	0
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (1)	-6 226	-15 751
Sur dettes représentées par un titre	-11 773	-380
Autres intérêts et charges assimilées	0	-4
<b>Intérêts et charges assimilés</b>	<b>-249 824</b>	<b>-284 250</b>
<b>TOTAL PRODUITS NETS D'INTERET ET REVENUS ASSIMILES</b>	<b>263 948</b>	<b>230 126</b>

(1) les intérêts et charges assimilés liés aux "dettes représentées par un titre" sont désormais présentés sur une ligne spécifique et ne sont plus rattachés à la ligne "intérêts et charges assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe". Le solde de ces opérations s'élevait à 6 226 milliers d'euros en 2009

(2) idem note 29

(3) idem note 33

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

## 28 REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Titres de placement	255	350
Livret développement durable		
Titres d'investissement	8 777	7 717
Intérêts sur créances douteuses	67	56
Opérations diverses sur titres	65	24
<b>Revenus des titres à revenus fixes</b>	<b>9 164</b>	<b>8 147</b>
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	27 208	32 348
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
<b>Revenus des titres à revenus variables</b>	<b>27 208</b>	<b>32 348</b>
<b>TOTAL DES REVENUS SUR TITRES</b>	<b>36 372</b>	<b>40 495</b>

## 29 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2010			31/12/2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	463	-8	455	390	-8	382
Sur opérations internes au crédit agricole	29 995	-12 655	17 340	25 982	-19 946	6 036
Sur opérations avec la clientèle (1) (2)	48 869	-2 147	46 722	53 477	-588	52 889
Sur opérations sur titres	0	0	0	0	0	0
Sur opérations de change	165	0	165	180	0	180
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	0	0	0	0	0	0
Sur prestations de services financiers	135 784	-16 927	118 857	128 589	-12 366	116 223
Provision pour risques sur commissions	2 385	-2 233	152	342	-558	-216
<b>TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS</b>	<b>217 661</b>	<b>-33 969</b>	<b>183 691</b>	<b>208 960</b>	<b>-33 466</b>	<b>175 494</b>

(1) les frais de dossier relatifs aux crédits, classés en commissions sur 2009, font l'objet d'un reclassement en intérêts sur opérations avec la clientèle sur 2010- impact 2010 : 6 712KE (cf : note 27).

(2) les offres promotionnelles liées aux contrats d'assurance, classées en charges générales d'exploitation sur 2009, font l'objet d'un reclassement en Commissions sur 2010- impact 2010 : 1 490 KE (cf : note 33)

## 30 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Solde des opérations sur titres de transaction	-5	116
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	0	-3
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	515	379
<b>GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS</b>	<b>510</b>	<b>492</b>

## 31 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
<b>Titres de placement</b>		
Dotations aux dépréciations	-34	-183
Reprises de dépréciations	174	738
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>140</b>	<b>555</b>
Plus-values de cession réalisées	0	10 427
Moins-values de cession réalisées	-22	-61
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>-22</b>	<b>10 366</b>
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>118</b>	<b>10 921</b>
<b>Titres de l'activité de portefeuille</b>		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES</b>	<b>118</b>	<b>10 921</b>

### 32 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
<b>Produits divers</b>		
Quote part des opérations faites en commun	2 607	2 696
Refacturation et transfert de charges	16	
Reprises provisions		
Opérations de Crédit bail et assimilés	193	4
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>2 815</b>	<b>2 700</b>
<b>Charges diverses</b>		
Quote part des opérations faites en commun	-1 440	-433
Refacturation et transfert de charges	-253	-338
Dotations provisions	-115	-49
Opérations de Crédit bail et assimilés		
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>-1 808</b>	<b>-820</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 008</b>	<b>1 880</b>

### 33 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

#### Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
<b>Frais de personnel</b>		
Salaire et traitements :	86 722	85 706
Charges sociales :	42 051	41 166
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	10 249	9 982
Intéressement et participation	11 668	10 090
Impôts et taxes sur rémunérations	16 508	15 619
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>156 949</b>	<b>152 581</b>
Refacturation et transferts de charges de personnel	-2 586	-1 651
<b>Frais de personnel nets</b>	<b>154 363</b>	<b>150 930</b>
<b>Frais administratifs</b>		
Impôts et taxes	8 453	8 285
Services extérieurs (1) (2)	79 437	75 650
Autres frais administratifs	423	683
<b>Total des charges administratives</b>	<b>88 323</b>	<b>84 618</b>
Refacturation et transferts de charges administratives	-3 049	-1 348
<b>Frais administratifs nets</b>	<b>85 274</b>	<b>83 270</b>
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>239 628</b>	<b>234 200</b>

(1) cf note 29

(2) les commissions versées aux prescripteurs enregistrées en charges générales d'exploitation sur 2009, font l'objet d'un reclassement en intérêts et charges assimilées- Impact 2010 : 4 898 KI; (cf : note 27).

#### 33.1 EFFECTIF PAR CATEGORIE

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2010	31/12/2009
Cadres	467	470
Non cadres	1 782	1 808
<b>TOTAL</b>	<b>2 249</b>	<b>2 278</b>

### 34 COUT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>-63 064</b>	<b>-68 418</b>
Dépréciations de créances douteuses	-46 503	-42 370
Autres provisions et dépréciations	-16 561	-26 048
<b>Reprises de provisions et dépréciations</b>	<b>47 856</b>	<b>37 072</b>
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	38 421	31 692
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	9 435	5 380
<b>Variation des provisions et dépréciations</b>	<b>-15 208</b>	<b>-31 346</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-4 396	-3 530
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-17 814	-10 641
Décote sur prêts restructurés	-600	-132
Récupérations sur créances amorties	583	1 062
Autres pertes	-16	-58
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>-37 450</b>	<b>-44 645</b>

(1) Dont 11 754 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses compromises

Dont 5 707 milliers d'euros utilisés en couverture de perte sur créances douteuse non compromises

(2) Dont 352 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 235 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) Dont 11 754 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

### 35 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
<b>Immobilisations financières</b>		
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>-2 643</b>	<b>-1 700</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-2 643	-1 700
<b>Reprises de dépréciations</b>	<b>305</b>	<b>521</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	305	521
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>-2 338</b>	<b>-1 179</b>
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-2 338	-1 179
<b>Plus-values de cessions réalisées</b>	<b>2</b>	<b>28</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2	28
<b>Moins-values de cessions réalisées</b>	<b>-127</b>	<b>-214</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-127	-214
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
<b>Solde des plus et moins-values de cessions</b>	<b>-125</b>	<b>-186</b>
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-125	-186
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>-2 463</b>	<b>-1 365</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
Plus-values de cessions	79	200
Moins-values de cessions	-643	-213
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>-564</b>	<b>-13</b>
<b>RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>-3 027</b>	<b>-1 378</b>

### 36 IMPOT SUR LES BENEFICES

(en milliers d'euros)	2010	2009
Dotations nettes aux provisions		
Impôts sur les bénéfices	71 256	51 844
Utilisations de provisions pour impôts	-339	-545
<b>TOTAL</b>	<b>70 917</b>	<b>51 299</b>

### 37 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur

En K EUR	Nom du cabinet de Commissariat aux Comptes	%	Nom du cabinet de Commissariat aux Comptes	%
<b>Audit :</b>	<b>ERNST &amp; YOUNG</b>		<b>EXPERTEA</b>	
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	102	69%	52	100%
- Missions accessoires	46	31%		0%
<b>Sous-total</b>	<b>148</b>	<b>100%</b>	<b>52</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations :</b>				
- Juridique, fiscal et social		0%		0%
- Technologie de l'information		0%		0%
- Audit interne		0%		0%
- Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0%		0%
<b>Sous-total</b>		<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Total</b>	<b>148</b>	<b>100%</b>	<b>52</b>	<b>100%</b>

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

### 38 PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS

BENEFICE	110 054 339.05
INTERETS AUX PARTS	-1 872 211.50
REMUNERATIONS DES CCA	-8 251 555.20
AFFECTATION DES 3/4 A LA RESERVE LEGALE	-74 947 929.26
AUTRES RESERVES	-24 982 643.09

### ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, les Négadis, avenue Paul Arène 83 000 Draguignan.

03

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de  
Provence-Côte d'Azur**  
Exercice clos le 31 décembre 2010

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**



EXPERTEA AUDIT  
169, chemin de Gibbes  
13014 Marseille

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale d'Alx-en-Provence

ERNST & YOUNG et Autres  
Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius-Vivier-Merie  
69393 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence-Côte d'Azur**

Exercice clos le 31 décembre 2010

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence-Côte d'Azur, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **1. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.



Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe concernant les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### ***Estimations comptables***

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 14 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche basée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.6 et 2.13 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.



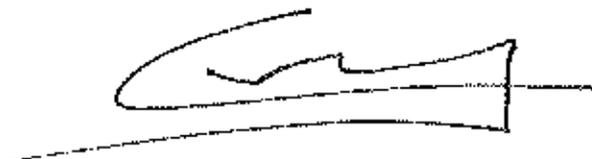
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Marseille et Lyon, le 24 février 2011

Les Commissaires aux Comptes

EXPERTEA AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial 'P' followed by several smaller, connected letters.

Patrick Estienne

A handwritten signature in black ink, featuring a vertical line followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

Philippe Duchêne



***Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel  
PROVENCE CÔTE D'AZUR***

**COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2010**

**Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur en date du 4 février 2011 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 25 mars 2011**

## SOMMAIRE

<b>CADRE GENERAL</b> .....	<b>4</b>
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE .....	4
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE .....	4
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE .....	6
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES</b> .....	<b>9</b>
COMPTE DE RESULTAT .....	9
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES .....	10
BILAN ACTIF .....	11
BILAN PASSIF .....	12
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES .....	13
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....	14
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS</b> .....	<b>16</b>
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES .....	16
1.1. Normes applicables et comparabilité .....	16
1.2. Format de présentation des états financiers .....	19
1.3. Principes et méthodes comptables .....	19
1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31) .....	35
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION .....	39
2.1. Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice .....	39
2.2. Opérations de titrisation et fonds dédiés .....	41
2.3. Participations non consolidées .....	42
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE .....	43
3.1. Risque de crédit .....	43
3.2. Risque de marché .....	51
3.3. Risque de liquidité et de financement .....	57
3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change .....	60
3.5. Risques opérationnels .....	61
3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires .....	61
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT .....	63
4.1. Produits et Charges d'intérêts .....	63
4.2. Commissions nettes .....	63
4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat .....	64
4.4. Gains ou perte nets sur actifs financiers disponibles à la vente .....	65
4.5. Produits et charges nets des autres activités .....	65
4.6. Charges générales d'exploitation .....	66
4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles .....	66
4.8. Coût du risque : .....	67
4.9. Gains ou pertes sur autres actifs : .....	67
4.10. Impôts : .....	67
4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres : .....	69
5. INFORMATIONS SECTORIELLES .....	70
6. NOTES RELATIVES AU BILAN .....	70
6.1. Caisse, Banques centrales .....	70
6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat .....	70
6.3. Instruments dérivés de couverture .....	71
6.4. Actifs financiers disponibles à la vente .....	72
6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle .....	72
6.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers .....	74
6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle .....	75
6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance .....	75
6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées .....	76
6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés .....	76
6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers .....	77
6.12. Immeubles de placement .....	78
6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) .....	79

6.14.	<i>Provisions</i> .....	80
6.15.	<i>Capitaux propres</i> .....	82
6.16.	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle :</i> .....	85
7.	<b>AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS</b> .....	87
7.1.	<i>Détail des charges de personnel</i> .....	87
7.2.	<i>Effectif fin de période</i> .....	87
7.3.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i> .....	87
7.4.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i> .....	88
7.5.	<i>Autres avantages sociaux</i> .....	89
7.6.	<i>Rémunérations de dirigeants</i> .....	89
8.	<b>ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS</b> .....	90
9.	<b>RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS</b> .....	90
10.	<b>JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS</b> .....	91
10.1.	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i> .....	91
10.2.	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i> .....	93
11.	<b>ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE</b> .....	96
12.	<b>PERIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2010</b> .....	96

**Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers**

## **CADRE GENERAL**

### ***Présentation juridique de l'entité***

- **Dénomination sociale et siège de la Société :**

-  
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, Les Négadis, Avenue Paul ARENE – 83000 DRAGUIGNAN.

### **Registre du commerce et des sociétés et n° d'immatriculation :**

RCS Draguignan 415 176 072, NAF 64192

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, est une société coopérative à capital et personnel variables, régie par le livre V de Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984, relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit agricole Provence Côte d'Azur, 59 Caisses Locales, qui constituent des unités distinctes, avec une vie juridique propre.

- Les comptes individuels sont représentatifs de la Caisse Régionale seule, tandis que
- les comptes consolidés selon la méthode de l'entité consolidante intègrent également les comptes des Caisses Locales, et le cas échéant les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit agricole Provence Côte d'Azur, est un établissement de Crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne.

Elle est soumise à la réglementation bancaire.

### ***Organigramme simplifié du Crédit Agricole***

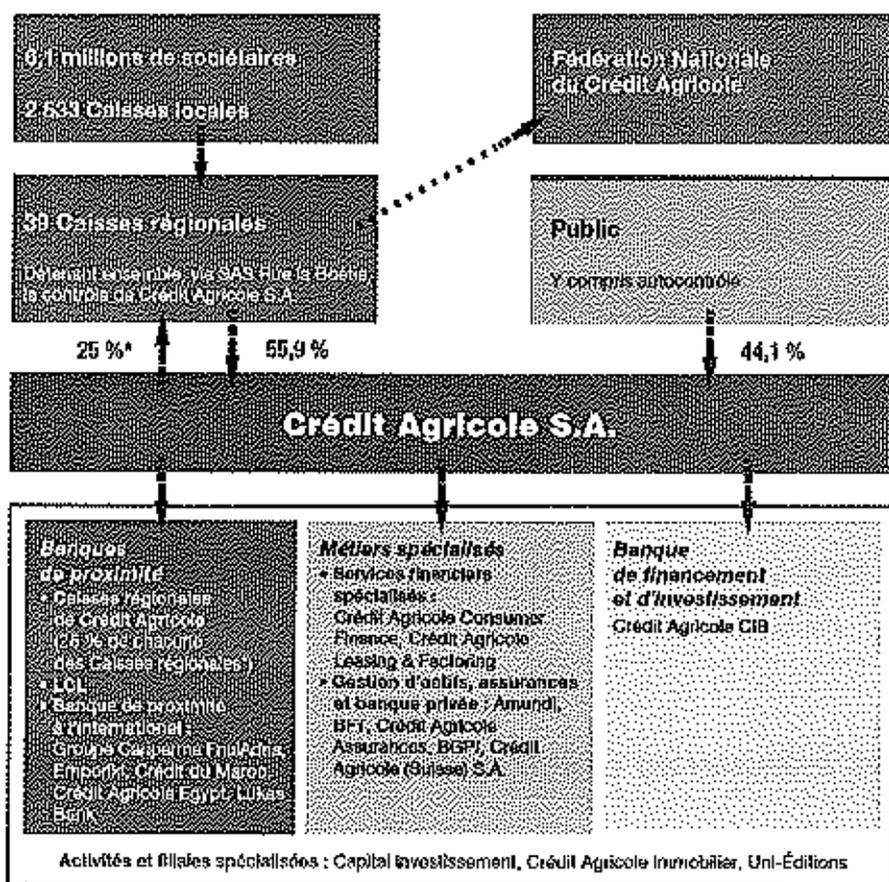
#### **Un groupe bancaire d'essence mutualiste**

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses Locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6.1 millions de sociétaires qui élisent quelques 32500 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses Locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses Régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses Régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses Régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

# L'organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.

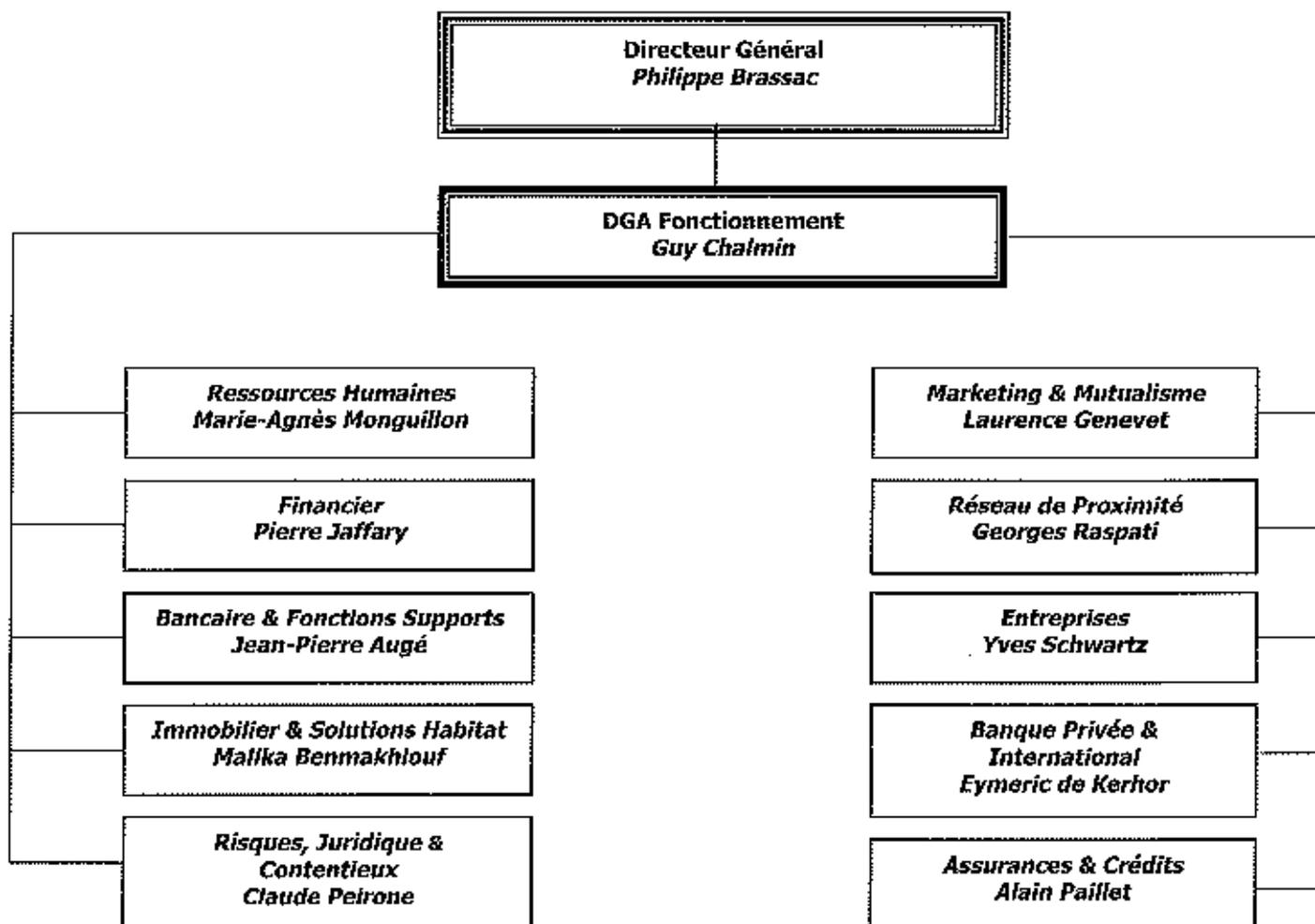
Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales



Au 31 décembre 2010

\*À l'exception de la Caisse régionale de la Corse, le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

**L'organigramme simplifié de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel  
Provence Côte d'Azur :**



## **Relations internes au Crédit agricole**

### **➤ Mécanismes financiers internes**

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

#### **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit ou dettes envers les établissements de crédit »

#### **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'Épargne-Logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses Régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles

sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

### **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses Régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme, permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses Régionales leur permettant s'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

### **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses Régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

### **Placement des excédents de fonds propres des Caisses Régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses Régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

### **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses Régionales auprès de la Banque de France centralise leurs opérations de change.

### **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses Régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

### **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses Régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaire de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS »)

destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses Régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses Régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses Régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

#### ➤ Informations relatives aux parties liées

Le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a subi des modifications au cours de l'exercice 2010, avec l'entrée du fonds dédié Financière PCA au 31 décembre 2010.

Le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur comprend :

##### - La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur

##### - Trois Caisses Locales à vocation départementale et 56 Caisses Locales, sociétaires de la Caisse Régionale

Elles ont une activité d'intermédiaire financier du fait des actions de représentation qu'elles mènent, ainsi que des avis de décisions rendus sur les dossiers de crédit de leur circonscription territoriale.

Elles exercent également, un rôle d'animation et de communication auprès des sociétaires, des clients, des organismes sociaux professionnels et des organisations sociales, sportives et culturelles de la circonscription.

Leur total bilan cumulé s'élève à 154 539 K€, et leur total résultat cumulé, ressort à 3 962 K€ ; les comptes courants bloqués dont elles disposent représentent 7 914 K€ et les dépôts à terme 10 566 K€.

##### - La S.A.S. P.C.A. IMMO, contrôlée à 100%, qui a pour activité, la prise de participation dans le domaine de la transaction immobilière.

Son total bilan s'élève à 8 138 K€, et son résultat à -38 K€.

##### - Le fonds dédié FINANCIERE P.C.A, contrôlé à 99.97%, son total bilan s'élève à 30 234 K€, et son résultat à 91 K€.

Les principaux dirigeants de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, comprennent l'ensemble des membres du conseil d'administration et du comité de direction.

Les avantages au personnel et autres rémunérations concernant les principaux dirigeants, sont présentés en cumul dans le paragraphe 7.

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## COMPTE DE RESULTAT

	Notes	31/12/2010	31/12/2009 (1)
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Intérêts et produits assimilés	4.1	608 890	633 829
Intérêts et charges assimilées	4.1	-331 010	-396 463
Commissions (produits)	4.2	220 464	212 765
Commissions (charges)	4.2	-30 054	-32 693
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-1 822	968
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	18 559	31 895
Produits des autres activités	4.5	4 748	2 767
Charges des autres activités	4.5	-4 871	-1 037
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>482 904</b>	<b>452 031</b>
Charges générales d'exploitation	4.6	-239 279	-235 546
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-15 776	-15 951
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>227 849</b>	<b>200 534</b>
Coût du risque	4.8	-35 290	-45 203
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>192 559</b>	<b>155 331</b>
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-581	41
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>191 998</b>	<b>155 372</b>
Impôts sur les bénéfices	4.10	-59 079	-46 103
<b>RESULTAT NET</b>		<b>132 919</b>	<b>109 269</b>
Intérêts minoritaires			
<b>RESULTAT NET – PART DU GROUPE</b>		<b>132 919</b>	<b>109 269</b>

(1) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

**RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES  
DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009 (1)</b>
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>132 919</b>	<b>109 269</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		(4 358)	137 148
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		(5 765)	1 345
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi (1)		(1 506)	
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence</b>		<b>(11 629)</b>	<b>138 493</b>
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		-	-
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe</b>	<b>4.11</b>	<b>(11 629)</b>	<b>138 493</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe</b>		<b>121 290</b>	<b>247 762</b>
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		-	-
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>121 290</b>	<b>247 762</b>

(1) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

Les montants sont présentés net d'impôts.

## BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Caisse, banques centrales	6.1	92 532	98 523
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	9 191	8 955
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	112 205	134 400
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4	706 074	663 109
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.5	1 139 255	1 573 027
Prêts et créances sur la clientèle	6.5	11 971 092	10 659 482
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		39 390	75 330
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.8	201 564	188 316
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	73 445	33 839
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	229 517	330 459
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Immeubles de placement	6.12	936	960
Immobilisations corporelles	6.13	102 844	104 559
Immobilisations incorporelles	6.13	11 033	10 731
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>14 688 878</b>	<b>13 881 690</b>

## BILAN PASSIF

	Notes	31/12/2010	31/12/2009 (1)
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Banques centrales	6.1	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	11	8
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	49 343	118 182
Dettes envers les établissements de crédit	6.7	8 174 431	6 731 315
Dettes envers la clientèle	3.1-6.7	4 518 728	4 582 111
Dettes représentées par un titre	3.3-6.9	58 018	741 882
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		85 220	83 080
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	58 127	0
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	196 109	193 120
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Provisions	6.14	53 280	50 498
Dettes subordonnées	3.3-6.9	14 926	14 905
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>13 208 193</b>	<b>12 515 101</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>1 480 685</b>	<b>1 366 589</b>
Capitaux propres - part du Groupe		1 480 675	1 366 589
Capital et réserves liées		315 102	313 088
Réserves consolidées		1 054 160	953 836
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-21 506	-9 584
Résultat de l'exercice		132 919	109 269
Intérêts minoritaires		10	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>14 688 878</b>	<b>13 881 690</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liés					Capital et Réserves consolidées par Groupe du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (3)	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)		Elimination des titres auto-détenus	Capital	243 062						
	Capital	243 062									
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2009</b>	<b>69 716</b>	<b>243 062</b>		<b>953 837</b>	<b>-148 077</b>	<b>9 243</b>	<b>1 127 781</b>			<b>1 127 781</b>	
Augmentation de capital:	290			290			290			290	
Variation des titres auto détenus				0			0			0	
Dividendes versés en 2009				0		-8 235	-8 235			-8 235	
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0			0	
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0			0	
Mouvements liés aux stock options				0			0			0	
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>290</b>	<b>0</b>		<b>290</b>	<b>0</b>	<b>-8 235</b>	<b>-8 945</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-8 945</b>	
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>138 493</b>	<b>0</b>	<b>138 493</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>138 493</b>	
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0			0			0	
Résultat au 31/12/2009				0		109 269	109 269			109 269	
Autres variations				0		-9	-9			-9	
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2009</b>	<b>70 006</b>	<b>243 062</b>		<b>954 127</b>	<b>-9 564</b>	<b>109 269</b>	<b>1 366 589</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 366 589</b>	
Affectation du résultat 2009				109 269		-109 269	0			0	
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2010</b>	<b>70 006</b>	<b>243 062</b>		<b>1 063 396</b>	<b>-9 564</b>	<b>-1</b>	<b>1 366 589</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 366 589</b>	
Augmentation de capital	2 034			0			2 034			2 034	
Variation des titres auto détenus				0			0			0	
Dividendes versés en 2010				-8 237			-8 237			-8 237	
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0			0	
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0			0	
Variation de juste valeur				0			0			0	
Changement de méthode IAS18 (2)				0		-10 123	-10 123			-10 123	
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>2 034</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>-11 630</b>	<b>0</b>	<b>-1 507</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 507</b>	
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-18 633</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-18 633</b>	
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0			0			0	
Résultat au 31/12/2010				0		132 919	132 919			132 919	
Autres variations				1		1	0		10	10	
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2010</b>	<b>72 040</b>	<b>243 062</b>		<b>1 054 160</b>	<b>-21 214</b>	<b>132 919</b>	<b>1 480 675</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>1 480 685</b>	

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

(2) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

## ***TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE***

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009 (3)
<b>Résultat avant impôts</b>	191 898	155 372
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	15 800	15 975
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	31 204	43 750
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
Résultat net des activités d'investissement	667	146
Résultat net des activités de financement	581	581
Autres mouvements	75 051	16 165
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>123 323</b>	<b>76 617</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1 804 665	356 716
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-1 422 144	-955 012
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-819 973	391 400
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	105 437	-23 096
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence (1)		0
Impôts versés	-36 958	-48 405
<b>Diminution/ (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-368 973</b>	<b>-278 397</b>
<b>TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)</b>	<b>-53 652</b>	<b>-46 408</b>
<b>Flux liés aux participations (1)</b>	<b>-2 039</b>	<b>-19 255</b>
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>-14 782</b>	<b>-15 700</b>
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>-16 821</b>	<b>-34 955</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)</b>	<b>-7 160</b>	<b>-8 918</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-581</b>	<b>-581</b>
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)</b>	<b>-7 741</b>	<b>-9 499</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (D)</b>		
<b>Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>-78 214</b>	<b>-90 862</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>262 524</b>	<b>353 386</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	98 442	102 006
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	164 082	251 380
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>184 310</b>	<b>262 524</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	92 454	98 442
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	91 856	164 082
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>-78 214</b>	<b>-90 862</b>

\* Composé du solde net des postes « Caisses et banques centrales », hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1, (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

\*\* composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2010, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie du Groupe Consolidé de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur s'élève à 2 039 €, portant principalement sur les opérations réalisées par la SAS PCA Immo pour l'acquisition de ses participations pour un montant global de 1 791 K€.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par LA Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur à ses actionnaires, à hauteur de 9 204 K€ pour l'année 2010.

# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

## **1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.**

### **1.1. Normes applicables et comparabilité**

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2010 et telles qu'adoptées par l'Union Européenne, (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme I.A.S. 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2009 à l'exception du changement d'option relatif à la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi. En effet, selon la norme IAS 19, les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies peuvent être comptabilisés :

- Soit en contrepartie du résultat pour leur totalité ;
- Soit en contrepartie du résultat pour une fraction déterminée selon la méthode du corridor ;
- Soit en contrepartie des autres éléments du résultat global pour la totalité.

Jusqu'au 31 décembre 2009, La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur imputait les écarts actuariels dans le résultat de la période pendant laquelle ils étaient constatés.

Afin de fournir une information plus comparable avec les principes appliqués par les autres sociétés, La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a décidé de les enregistrer intégralement en « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ». Cette méthode est appliquée de manière permanente et homogène à tous les régimes de retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Cette modification d'option comptable est traitée conformément aux dispositions de la norme IAS 8 avec application rétrospective. Les principaux effets chiffrés de ce changement sont présentés en note 1.5.

Les normes et interprétations utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2009 ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2010. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de fère application : exercices ouverts à compter du
Amendement annuel visant à améliorer la norme IFRS 5, relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle ;	23 janvier 2009 (CE n° 70/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Révision de la norme IAS 27 relative aux états financiers consolidés et individuels ;	03 juin 2009 (CE n° 494/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Révision de la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises ;	03 juin 2009 (CE 495/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Amendement de la norme IAS 39, relatif aux éléments éligibles à la couverture et qui apporte notamment des clarifications quant à l'application de la comptabilité de couverture à la composante inflation des instruments financiers ;	15 septembre 2009 (CE n° 839/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Révision de la norme IFRS 1, relatifs à la première adoption des normes internationales ;	25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009) et 23 juin 2010 (CE n°550/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Amendement annuels visant à améliorer et clarifier 9 normes et 2 interprétations et issus du règlement du 23 mars 2010 (UE n°243/2010) ;	23 mars 2009	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Amendement de la norme IFRS 2, relative aux paiements fondés sur des actions et qui incorpore en s'y substituant les interprétations IFRIC 8 et IFRIC 11 ;	23 mars 2009 (UE n° 244/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 12, relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe ;	25 mars 2009 (UE n° 254/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 16 relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;	04 juin 2009 (UE n° 460/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 15, relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires ;	22 juillet 2009 (CE n°636/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 17, relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires ;	26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 18, relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe.	27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période, à l'exception de la révision des normes IAS 27 et IFRS 3.

En effet, l'application prospective de la révision des normes IAS 27 et IFRS 3 aux opérations d'acquisitions effectives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 entraîne un changement de méthode comptable pour le Groupe. Les principaux points concernent :

- l'évaluation initiale des intérêts minoritaires : elle peut se faire, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option est exercable acquisition par acquisition ; le Groupe a appliqué par anticipation l'amendement à la norme IFRS 3 révisée des améliorations annuelles 2010 qui précise que cette option ne s'applique pas à l'ensemble des instruments de capitaux propres détenus par les actionnaires mais à ceux qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation ;

- les frais d'acquisition : ils ne peuvent plus être activés au sein de l'écart d'acquisition et doivent obligatoirement être comptabilisés en charges en totalité. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans le poste "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation" ;
- certaines opérations doivent être désormais comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises ;
- les modalités de comptabilisation des prises de contrôle par étape ou des cessions partielles entraînant la perte de contrôle ;
- le rattachement des clauses d'ajustement de prix, lorsqu'elles sont des instruments financiers, aux dispositions de la norme IAS 39.

Au cours de l'année 2010, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a pas effectué d'opération susceptible d'être concernée par ce changement de méthode comptable.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droit.	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendement des normes IFRS1, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants.	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat.	19 juillet 2010 (UE 632/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies.	19 juillet 2010 (UE 633/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	23 juillet 2010 (UE n° 662/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2010.

## 1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

## 1.3. Principes et méthodes comptables

### ➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses, et comportent des risques et des incertitudes quant à la réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- Les activités des marchés nationaux et internationaux
- Les fluctuations de taux d'intérêts et de change
- La conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays
- Les modifications de la réglementation ou législation

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses, sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes.

- Les instruments financiers évalués à la juste valeur,
- Les participations non consolidées,
- Les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- Les plans de stock-option,
- Les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- Les dépréciations des créances irrécouvrables,
- Les provisions
- Les dépréciations des écarts d'acquisition,
- Les actifs d'impôts différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations, sont précisées dans les paragraphes ci-après.

### ➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

## ✓ Titres à l'actif

### Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

### Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour un montant total de 7 387 K€, concernant les actifs suivants :

FR0010163535 OBL CASA 2.0% 28/02/2014

FR0010295261 OBL CASA 22.5% 03/03/2015

FR0010501890 FCP FILTREQ

FR0010541516 FCP TRIPLEO

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés, sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

### Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat,

- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

### **Prêts et créances**

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

### **Actifs financiers disponibles à la vente**

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

### **Dépréciation des titres**

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

« Afin de répondre à un besoin d'harmonisation de l'ensemble des critères des entités du groupe, le critère de durée a été modifié »

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

#### **Date d'enregistrement des titres**

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

#### **✓ Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

#### **✓ Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### **Créances dépréciées**

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

### **Créances dépréciées sur base individuelle**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (trois mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

### **Créances dépréciées sur base collective**

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base

individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

#### **Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)**

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

#### **✓ Passifs financiers**

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;

- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat.

La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;

- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

#### **Titres au passif**

##### **Distinction dettes – capitaux propres**

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;

- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

L'amendement IAS 32 adopté par l'Union européenne le 21 janvier 2009 permet, sous certaines conditions, la qualification en instrument de capitaux propres d'instruments financiers constituant auparavant des dettes. Ces instruments financiers sont :

- les instruments, émis par l'émetteur, remboursables au gré du porteur ;
- les instruments créant une obligation pour l'émetteur d'avoir à rembourser le porteur lors de la liquidation, sur la base de sa part dans l'actif net.

Ainsi, dès lors que ces conditions sont remplies, les parts d'OPCVM émises au passif doivent être classées en capitaux propres.

#### ✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.16.

#### ✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

#### La comptabilité de couverture

La **couverture de juste valeur** a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La **couverture de flux de trésorerie** a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La **couverture d'un investissement net** dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;

- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;

- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres AFS, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

#### **Dérivés incorporés :**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

#### **✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

**Niveau 1 :** justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds

d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

**Niveau 2** : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;

- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

**Niveau 3** : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

### **Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.**

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

Il s'agit principalement des titres listés dans la note 2.3 spécifique, ils sont destinés à être conservés durablement.

### **✓ Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

#### **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :**

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

#### **Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :**

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé,
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

### **✓ Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

### **✓ Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou

- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

#### ✓ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,

- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

#### ➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations ;

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.16

### ➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

#### ✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

#### ✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

**Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 les écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat. Les

principaux impacts de ce changement d'option comptable sur les états financiers au 31 décembre 2009 sont présentés en note 1.5.

- Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

#### ✓ Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

#### ➤ Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;

- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

#### ➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur

dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

a) soit sur la même entité imposable,

b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs

simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

#### ➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 ans
Second œuvre	25 ans
Installations techniques	10 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Matériel spécialisé	5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

#### ➤ **Opérations en devises (IAS 21)**

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;

- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;

- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;

- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

### ➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;

- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,

ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,

iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

### ➤ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;

- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;

- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :

a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,

b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,

c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

#### ➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte,
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

## 1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

### ➤ **Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

### ✓ **Consolidation des Caisses Régionales**

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses Locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses Locales en Caisses Régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses Régionales et les Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur et des Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

#### ✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

**Le contrôle exclusif** est présumé exister lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction. **Le contrôle conjoint** s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

**L'influence notable** résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

#### ✓ **Consolidation des entités ad hoc**

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de [l'entité] selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que [l'entité] obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un

mécanisme «de pilotage automatique », la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a délégué ces pouvoirs de décision ;

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

#### ✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

#### ➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur ;

- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur ;

- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

#### ➤ Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

## **1.5. Impact du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels (IAS 19)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur comptabilise les écarts actuariels directement en capitaux propres et non plus en résultat. Si cette méthode avait été appliquée en 2009, l'impact net d'impôts sur le résultat aurait été de 292 milliers d'euros.

## Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

### 2.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel des Alpes de Haute-Provence :

CAISSES LOCALES	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE	PRESIDENT
BARCELONNETTE	Avenue de la Libération	04400	BARCELONNETTE	Albert MANUEL
Carrefour BLEONE DURANCE	SAINT-JEAN	04160	CHATEAU ARNOUX	Jean-Yves ARNAUD
DIGNE	7, Boulevard Thiers	04000	DIGNE LES BAINS	Jean-Pierre FRISON
ENTREVAUX	Place Louls Moreau	04320	ENTREVAUX	Gérard MICHEL
GREOUX-LES-BAINS	Avenue des Marronniers	04800	GREOUX LES BAINS	Alain VIDAL
Htes Vallées ASSE et VERDON	Route de Nice	04170	SAINT-ANDRE	Jean-Jacques POUJNET
CONTADOUR-LAYE-LUBERON	Boulevard des Martyrs de la Résistance	04300	FORCALQUIER	Françoise MEYER
MANOSQUE	Parc de Drouille - Allée Aphonse Daudet	04100	MANOSQUE	Olivier GIRARD
LES MEES - ORAISON - PEYRUIS	Allée Arthur Guoin	04700	ORAISON	André PINATEL
Pays de Sisteron La Motte Turriers	Av de la Libération	04200	SISTERON	Ronó AVINENS
DUYES-BLEONE	Centre Affaires Croix du Sud - Quartier St-Christophe	04000	DIGNE LES BAINS	Robert d'ALESSANDRI
RIEZ	11, Allée Louis Gardiol	04500	RIEZ	Raymond ROUSSET
SAINT ETIENNE LES ORGUES	Rue Grande	04230	ST ETIENNE LES ORGUES	Maryse MILESI
SEYNE LES ALPES	Lot. du docteur Jaubert	04140	SEYNE LES ALPES	Albert MICHEL
VALENSOLE	Avenue Segond	04210	VALENSOLE	Marie PELLESTOR
C.L. DEVELOPPEMENT 04	422, Avenue du Maréchal Juin	04101	MANOSQUE Cédex	Joan-Paul AILLAUD
C.L. C.A.M. V.D. 04	422, Avenue du Maréchal Juin	04101	MANOSQUE Cedex	Raymond ROUSSET

**Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel des Alpes-Maritimes :**

CAISSES LOCALES	ADRESSES	CODE POSTAL	VILLE	PRESIDENT
ANTIBES	2, Av. Robert Soleau	06800	ANTIBES	Jean-Paul GROS
CAGNES SUR MER	29, Av. de la Gare	06800	CAGNES SUR MER	Michel SANTINELLI
CONTES	13, Place Joan Allardi	06390	CONTES	Marilyne PAGANELLO
GILETTE	Rue de la Poste	06830	GILETTE	Jean-Louis BRELLE
GUILLAUMES	Place de Provence	06470	GUILLAUMES	Charles-Ange GINESY
LA TINEE	Place de l'Eglise	06660	SAINT ETIENNE DE TINEE	Colette FABRON
LA VESUBIE	Place Cornignon Molinior	06450	ROQUEBILLIERE	Jean-Louis BONAUD
LEVENS	12, avenue du Docteur Faraut	06670	LEVENS	Antoine VERAN
MENTON	2, Rue Trenca	06500	MENTON	François MAZET
NICE	8, Avenue Félix Faure	06000	NICE	Jean-Marc GIAUME
PAYS DE GRASSE	6 Bd du jeu de ballon	06130	GRASSE	Christine MICHEL
PUGET-THENIERS	Place A. Conil	06260	PUGET-THENIERS	Jean-Pierre ASTIER
SAINT AUBAN	10, Route du Plan	06130	GRASSE	Sylvain BUTTELLI
SAINT LAURENT DU VAR	265, Av. Gal. Leclerc	06700	SAINT LAURENT DU VAR	Alain ABRIGO
SOSPEL / BREIL	Rue Cabraia	06380	SOSPEL	Denis BERNARDI
TENDE	4, Av. du 16 Septembre 1947	06430	TENDE	Marc ALBESIANO
VALLEE DE LA SIAGNE	145, Avenue de Grasse	06580	PEGOMAS	Patrick LEFEVRE
VENCE	12, Avenue Henri Isnard	06140	VENCE	Pierre GORTINA
C.A.P.D.E.A.M.	111, Av Emile Dechame	06700	SAINT LAURENT DU VAR	Bernard NICOLETTI
C.L. C.A.M. V.D. 06	111, Av Emile Dechame	06700	SAINT LAURENT DU VAR	Alain ABRIGO

## Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel du Var :

CAISSE LOCALE	ADRESSES	CODE POSTAL	VILLE	PRESIDENT
BARJOLS	Bld grisolle	83670	BARJOLS	Régis BAGARRE
LE BEAUSSET	Place Général de Gaulle	83330	LE BEAUSSET	Andrée SAMAT
BORMES	Imm Santa Cruz - Av des Haïres	83980	LE LAVANDOU	Simone CONTI
BRESQUE VERDON	Bld Clemenceau	83630	AUPS	Pierre LAMBERT
LA CRAU	Rue Renaude	83260	LA CRAU	Gilbert TESSORE
DRAGUIGNAN	Centre Hormès- Rue de la République	83300	DRAGUIGNAN	René BAGARRE
PAYS DE FAYENCE	3 Bld des Tourrettes	83440	FAYENCE	Jean-Paul CONTI
FREJUS	80 Bd de la Mer	83600	FREJUS	Emite JAUBERT
HYERES	7, rue du Général de Gaulle	83400	HYERES	Alain BORELLO
LE LUC	Rue Pierre Gaudin	83340	LE LUC	Paul DENIS
BAIES DU SOLEIL	Place Paul Lemoine	83190	OLLIOULES	Alfred TARAMASCO
SAINT-TROPEZ	Place des Lices	83990	ST TROPEZ	Pierre BENESTAN
SOLLIES PONT	Immeuble Le Moulin	83210	SOLLIES PONT	Michel CANOVA
TOULON	27 Bd de Strasbourg	83000	TOULON	Daniel DI PLACIDO
LORGUES	23, Bld Clemenceau	83510	LORGUES	Max PRADURAT
AURELIENNE	2, rue Mirabeau	83470	ST MAXIMIN	Jacques GOURAND
VALLEES D'ARGENS	rue Maréchal Foch	83570	CARCES	Jean-Claude DALMASSO
GOLFE ET MAURES	Place de la Mairie	83310	COGOLIN	Christian MOUTTE
CUERS PUGET VILLE	Place de la Convention	83390	CUERS	Michel GIOVINAZZO
CARAMY ISSOLE	13, Bld St Louis	83170	BRIGNOLES	Roland MISTRE
C.L. DEVELOPPEMENT 83	Avenue Paul ARENE - Les Négadis	83000	DRAGUIGNAN	Paul MORTINI
C.L. C.A.M. V.D. 83	Avenue Paul ARENE - Les Négadis	83000	DRAGUIGNAN	Jacques GOURAND

### ➤ Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2010

Depuis le 31 décembre 2010, le fonds dédié Financière P.C.A, est entré dans le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

## 2.2 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Le fond dédié Financière PCA est consolidé depuis le 31 décembre 2010.

## 2.3 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2010		31.12.2009	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
LA BOETIE	465 414	2,77	453 916	2,77
SACAM INTERNATIONAL	21 977	2,77	24 574	2,77
SACAM DEVELOPPEMENT	24 150	2,79	22 285	2,79
SOFIPACA (1)	12 266	49,48	12 266	49,48
SACAM AVENIR	3 232	3,65	3 232	3,65
SACAM FIRECA	1 404	3,14	2 347	3,14
SACAM PARTICIPATION	2 173	2,90	2 100	2,90
OCCELI IMMOBILIER	3 083	100	1 936	75,53
SCI-CAM	1 686	2,78	1 643	2,78
OPTIMA GESTION	1 445	71	1 445	71,00
CREDIT AGRICOLE TITRES	1 349	2,04	1 349	2,04
ESPARGILLIERE	1 268	51,01	1 258	51,01
PATRIMOCAM (1)	1 191	99,99		
PATRIMO II (1)	4 506	99,99		
LA RIVIERA	1 304	100		
Autres titres de participations dont valeur < 1 K€	6 403		6 888	N/S
<b>Valeur au bilan des titres de participation non consolidés</b>	<b>552 851</b>		<b>535 239</b>	

(1) Entités non consolidées, car considérées comme non significatives.

## 2. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est assurée par le pilotage du contrôle permanent, qui est rattaché au Directeur Général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

### 3.1. Risque de crédit

**Le risque de crédit** se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

#### Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	1 978	1 939
Instruments dérivés de couverture	112 205	134 400
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable )	150 456	119 389
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	61 268	126 341
Prêts et créances sur la clientèle	11 971 092	10 659 482
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	201 564	188 316
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)</b>	<b>12 498 563</b>	<b>11 229 867</b>
Engagements de financement donnés (hors opérations internes) (1)	1 205 463	1 153 524
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes) (2)	258 012	241 521
Provisions - Engagements par signature	-1 246	-2 852
<b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>	<b>1 462 229</b>	<b>1 392 193</b>
<b>TOTAL EXPOSITION NETTE</b>	<b>13 960 792</b>	<b>12 622 060</b>

(1) les montants publiés au 31/12/2009 comprenaient les opérations internes pour un montant de 3.172 K€

(2) les montants publiés au 31/12/2009 comprenaient les opérations internes pour un montant de 163 K€

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

## Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales	219	0			219
Banques centrales	0	0			0
Etablissements de crédit	1 113 173	0			1 113 173
Institutions non établissements de crédit	1 509 258	2 122	-467		1 508 791
Grandes entreprises	2 277 073	79 371	-44 003	-13 172	2 219 898
Clientèle de détail	8 326 435	155 651	-76 673	-48 503	8 201 259
<b>Total *</b>	<b>13 226 158</b>	<b>237 144</b>	<b>-121 143</b>	<b>-81 675</b>	<b>13 043 340</b>
Créances rattachées nettes					67 007
Valeurs au bilan					13 110 347

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 16 052 KE

	31/12/2009				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales (1)	250				250
Banques centrales (1)	0				0
Etablissements de crédit	126 149				126 149
Institutions non établissements de crédit	1 189 002	1 049	-491		1 188 511
Grandes entreprises	2 178 764	69 329	-41 003	-10 748	2 127 013
Clientèle de détail	7 411 591	148 716	-75 831	-42 024	7 293 736
<b>Total *</b>	<b>10 905 756</b>	<b>219 094</b>	<b>-117 325</b>	<b>-52 772</b>	<b>10 735 659</b>
Créances rattachées nettes					50 164
Valeurs au bilan					10 785 823

(1) dans les annexes consolidées au 31 décembre 2009, les opérations avec les "administrations centrales" et avec les "banques centrales" étaient présentées en cumulé sur la même ligne

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 13 026 KE

**Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales	0	0
Institutions non établissements de crédit	284 687	178 725
Grandes entreprises	243 641	239 633
Clientèle de détail	677 135	737 166
<b>Total</b>	<b>1 205 463</b>	<b>1 153 524</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales	173	173
Institutions non établissements de crédit	8 063	167
Grandes entreprises	158 322	148 451
Clientèle de détail	34 891	38 893
<b>Total</b>	<b>201 449</b>	<b>187 684</b>

**Dettes envers la clientèle - Ventilation par agent économique :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Administrations centrales	0	0
Institutions non établissements de crédit	1 198	2 539
Grandes entreprises	1 205 726	868 025
Clientèle de détail	3 262 742	3 642 715
Non ventilé	34 478	32 862
<b>Total</b>	<b>4 504 144</b>	<b>4 546 141</b>
Dettes rattachées	14 584	35 970
<b>Valeur au bilan</b>	<b>4 518 728</b>	<b>4 582 111</b>

**Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit**

**Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (Hors opérations internes au Crédit Agricole) :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	11 855 226	229 312	118 806	61 675	11 674 745
Autres pays de l'UE	171 768	5 228	1 701		170 067
Autres pays d'Europe	76 446	1 723	246		76 200
Amérique du Nord	9 622	15	3		9 619
Amériques Centrale et du Sud	2 089	25	23		2 066
Afrique et Moyen Orient	50 585	840	364		50 221
Asie et Océanie (hors Japon)	8 372	1			8 372
Japon	3				3
Organismes supranationaux					0
<b>Total *</b>	<b>12 174 111</b>	<b>237 144</b>	<b>121 143</b>	<b>61 675</b>	<b>11 991 293</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>					<b>41 067</b>
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>12 032 360</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 11.009 KE

	31/12/2009				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations Individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
France (y compris DOM-TOM)	10 510 845	213 511	115 532	52 772	10 342 541
Autres pays de l'UE	297 654	4 340	1 408		296 248
Autres pays d'Europe	26 870	28	11		26 859
Amérique du Nord	9 623	10	2		9 621
Amériques Centrale et du Sud	2 077	3	1		2 076
Afrique et Moyen Orient	52 454	1 201	373		52 081
Asie et Océanie (hors Japon)	6 187	1			6 187
Japon	48				46
Organismes supranationaux					0
<b>Total *</b>	<b>10 905 756</b>	<b>219 094</b>	<b>117 325</b>	<b>52 772</b>	<b>10 735 659</b>
Créances rattachées nettes					50 164
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>10 785 823</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 13.026 KE

### Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	1 183 088	1 137 105
Autres pays de l'UE	17 070	9 374
Autres pays d'Europe	2 575	1 538
Amérique du Nord	159	331
Amériques Centrale et du Sud	60	95
Afrique et Moyen Orient	2 371	4 896
Asie et Océanie (hors Japon)	125	169
Japon	15	18
<b>Total</b>	<b>1 205 483</b>	<b>1 153 524</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	197 637	183 436
Autres pays de l'UE	841	896
Autres pays d'Europe	2 762	3 143
Amérique du Nord	51	36
Amériques Centrale et du Sud	0	1
Afrique et Moyen Orient	139	153
Asie et Océanie (hors Japon)	19	19
Japon	0	0
<b>Total</b>	<b>201 449</b>	<b>187 684</b>

**Dettes envers la clientèle par zone géographique :**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
France (y compris DOM-TOM)	4 157 921	4 152 582
Autres pays de l'UE	164 337	239 560
Autres pays d'Europe	86 500	64 561
Amérique du Nord	12 914	12 245
Amériques Centrale et du Sud	4 175	4 095
Afrique et Moyen Orient	37 652	35 377
Asie et Océanie (hors Japon)	4 903	3 450
Japon	1 264	1 380
Organismes supra-nationaux		
Cptes épargne régime spécial à vue	34 478	32 862
<b>Total</b>	<b>4 504 144</b>	<b>4 546 112</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>14 584</b>	<b>35 970</b>
<b>Valor au bilan</b>	<b>4 518 728</b>	<b>4 582 082</b>

**Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement**

**Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique :**

(en milliers d'euros)	31/12/2010					31/12/2010	31/12/2010	31/12/2010	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance								Garanties et autres rehaussements de crédit recus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	actifs financiers en souffrance				
Instruments de capitaux propres						979			
Instruments de dette	0	0	0	0	0	110	-942	0	
Administrations centrales							-1 058		
Banques centrales									
Etablissements de crédit						110	-1 058		
Institutions non établissements de crédit									
Grandes entreprises									
Clientèle de détail									
Prêts et avances	332 607	838	599	0	334 044	116 001	-218 119	173 744	
Administrations centrales									
Banques centrales									
Etablissements de crédit									
Institutions non établissements de crédit	83 604				83 604	1 655	-499	170	
Grandes entreprises	96 043	204	125		96 372	35 368	-63 696	17 606	
Clientèle de détail	152 960	634	474		154 068	78 978	-153 924	155 968	
<b>Total</b>	<b>332 607</b>	<b>838</b>	<b>599</b>	<b>0</b>	<b>334 044</b>	<b>117 090</b>	<b>-220 119</b>	<b>173 744</b>	
Garanties non affectées								173 744	

	31/12/2009					31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009		
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance								Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arrière de paiement
	> 90 jours	> 90 jours & 180 jours	> 180 jours & 1 an	> 1 an	actifs financiers en souffrance					
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Instruments de capitaux propres										
Instruments de dette	0	0	0	0	0	1 032	-1 002	0		
Administrations centrales (1)										
Banques centrales (1)										
Etablissements de crédit						1 032	-1 002			
Institutions non établissements de crédit										
Grandes entreprises										
Cliantèle de détail										
Prêts et avances	286 642	1 242	2 587	0	290 471	258 922	-209 925	0		
Administrations centrales (1)										
Banques centrales (1)										
Etablissements de crédit										
Institutions non établissements de crédit	80 484	560			81 044	1 067	-509			
Grandes entreprises	77 380	252	2 036		79 668	76 519	-58 941			
Cliantèle de détail	128 778	430	551		129 759	181 336	-150 475			
<b>Total</b>	<b>286 642</b>	<b>1 242</b>	<b>2 587</b>	<b>0</b>	<b>290 471</b>	<b>259 954</b>	<b>-210 927</b>	<b>0</b>		

Garanties non affectées

(1) dans les annexes consolidées au 31 décembre 2009, les opérations avec les "administrations centrales" et avec les "banques centrales" étaient présentées en cumulé sur la même ligne

**Opérations sur instruments dérivés - Risque de contrepartie :**

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

(en milliers d'euros)	31/12/2010			31/12/2009		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel*	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	62 863	1 710	64 573	12 870	375	13 245
Risques sur les autres contreparties			0			0
<b>Total</b>	<b>62 863</b>	<b>1 710</b>	<b>64 573</b>	<b>12 870</b>	<b>375</b>	<b>13 245</b>
Risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	62 863	1 710	64 573	12 870	375	13 245
- dérivés actions et sur indices			0			0
- dérivés de crédit			0			0
<b>Total</b>	<b>62 863</b>	<b>1 710</b>	<b>64 573</b>	<b>12 870</b>	<b>375</b>	<b>13 245</b>
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation	0	0	0	0	0	0
<b>Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation</b>	<b>62 863</b>	<b>1 710</b>	<b>64 573</b>	<b>12 870</b>	<b>375</b>	<b>13 245</b>

\* calculé selon les normes prudentielles Baie 2

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

### 3.2. Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

#### Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle :

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2010							31/12/2009	
	Opérations sur Marchés Organisés		Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché	Total en valeur de marché	
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans				> 5 ans
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	6 814	45 354	60 037	112 205	134 400	
· Futures									
· FRA									
· Swaps de taux d'intérêts				6 814	45 354	57 418	109 586	121 689	
· Options de taux						2 619	2 619	12 711	
· Caps-floors-collars									
· Autres instruments conditionnels									
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0	
· Opérations fermées de change									
· Options de change									
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0	
· Dérivés sur actions & indices boursiers									
· Dérivés sur métaux précieux									
· Dérivés sur produits de base									
· Dérivés de crédits									
· Autres									
<b>Sous total</b>	0	0	0	6 814	45 354	60 037	112 205	134 400	
· Opérations de change à terme									
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	0	0	0	6 814	45 354	60 037	112 205	134 400	



**Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :**

(en milliers d'euros)	31/12/2010						31/12/2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	0	11	11	0	78
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts					11	11		78
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et/ou :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>	0	0	0	0	11	11	0	78
. Opérations de change à terme								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	0	0	0	0	11	11	0	78

**Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :**

(en milliers d'euros)	31/12/2010							31/12/2009
	Opérations sur Marchés Organisés		Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans		> 5 ans	
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>								
. Futures	0	0	0	0	11	0	8	
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts					11		8	
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>								
. Opérations fermes de change	0	0	0	0	0	0	0	
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>								
. Dérivés sur actions & indices boursiers	0	0	0	0	0	0	0	
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	
. Opérations de change à terme								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	

## Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	<b>5 562 258</b>	<b>4 882 991</b>
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	5 113 210	4 443 487
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	449 048	439 524
. Autres instruments conditionnels		
<b>Instruments de devises et or :</b>	<b>150</b>	<b>139</b>
. Opérations fermes de change		
. Options de change	150	139
<b>Autres instruments :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
<b>Sous total</b>	<b>5 562 408</b>	<b>4 883 130</b>
. Opérations de change à terme	35 598	23 545
<b>Total</b>	<b>5 598 004</b>	<b>4 906 675</b>

## **Risque de change**

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

## Contribution des devises au bilan consolidé :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	14 476 588	14 476 588	13 058 609	13 058 609
Autres devises de l'UE	64 906	64 906	202 080	202 080
USD	81 556	81 556	616 769	616 769
JPY	62 109	62 109	727	727
Autres devises	3 719	3 719	3 505	3 505
<b>Total bilan</b>	<b>14 688 878</b>	<b>14 688 878</b>	<b>13 881 690</b>	<b>13 881 690</b>

**Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission :**

(en milliers d'euros)	31/12/2010			31/12/2009		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	14 854	0	0	14 833	0
Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0	0
USD	0	0	0	0	0	0
JPY	0	0	0	0	0	0
Autres devises	0	0	0	0	0	0
Total	0	14 854	0	0	14 833	0

(Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables)

**3.3. Risque de liquidité et de financement**

**Le risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

**Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	258 798	160 356	473 661	220 358	1 113 173
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	758 903	869 692	3 355 293	7 129 097	12 112 985
<b>Total</b>	<b>1 017 701</b>	<b>1 030 048</b>	<b>3 828 954</b>	<b>7 349 455</b>	<b>13 228 158</b>
Créances rattachées					102 308
Dépréciations					-218 119
<b>Valeurs nettes au bilan</b>					<b>13 110 347</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	56 128	60 000	426	9 595	126 149
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	667 185	841 299	3 139 203	6 131 920	10 779 607
<b>Total</b>	<b>723 313</b>	<b>901 299</b>	<b>3 139 629</b>	<b>6 141 515</b>	<b>10 905 766</b>
Créances rattachées					89 992
Dépréciations					-209 925
<b>Valeurs nettes au bilan</b>					<b>10 785 823</b>

**Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 912 889	1 430 306	3 577 063	1 200 675	8 120 933
Dettes envers la clientèle	3 786 395	112 963	601 742	1 044	4 504 144
<b>Total</b>	<b>5 701 284</b>	<b>1 543 269</b>	<b>4 178 805</b>	<b>1 201 719</b>	<b>12 625 077</b>
Dettes rattachées					68 082
<b>Valeur au bilan</b>					<b>12 693 159</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 487 150	1 394 961	2 419 832	1 409 082	6 691 025
Dettes envers la clientèle	3 601 876	445 064	498 466	686	4 546 112
<b>Total</b>	<b>5 089 026</b>	<b>1 840 045</b>	<b>2 918 298</b>	<b>1 409 768</b>	<b>11 237 137</b>
Dettes rattachées					76 260
<b>Valeur au bilan</b>					<b>11 313 397</b>

### Dettes représentées par un titre et Dettes subordonnées :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Dettes représentées par un titre</b>					
Bons de caisse	239				239
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	54 775	2 662	0	0	57 437
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre				12	12
<b>Total</b>	<b>55 014</b>	<b>2 662</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>57 688</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>330</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>58 018</b>
<b>Dettes subordonnées</b>					
Dettes subordonnées à durée déterminée				14 854	14 854
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 854</b>	<b>14 854</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>72</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>14 926</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Dettes représentées par un titre</b>					
Bons de caisse	248				248
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	341 757	393 759	2 000	0	737 516
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
<b>Total</b>	<b>342 006</b>	<b>393 759</b>	<b>2 000</b>	<b>0</b>	<b>737 764</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>4 118</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>741 882</b>
<b>Dettes subordonnées</b>					
Dettes subordonnées à durée déterminée				14 833	14 833
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 833</b>	<b>14 833</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>72</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>14 905</b>

### Garanties financières en risque données par maturité :

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

Les garanties financières en risque présentées sont désormais limitées à la seule partie de la garantie couverte par la provision, le reliquat n'étant pas considéré comme en risque

(en millions d'euros)	31/12/2010				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Garanties financières données	26				26

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « risque de marché ».

### **3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change**

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

#### **Couverture de juste valeur**

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de litres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

#### **Couverture de flux de trésorerie**

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

#### **Couverture d'un investissement net en devise**

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

### Instruments dérivés de couverture :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010			31/12/2009		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<b>COUVERTURE DE JUSTE</b>						
VALEUR	109 586	49 343	5 111 500	121 689	117 502	4 400 253
Taux d'intérêt	109 586	49 343	5 111 500	121 689	117 502	4 400 253
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>COUVERTURE DE FLUX DE</b>						
<b>TRESORERIE</b>	2 619	0	449 048	12 711	680	473 024
Taux d'intérêt	2 619	0	449 048	12 711	680	473 024
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>COUVERTURE</b>						
<b>D'INVESTISSEMENT NETS DANS</b>						
<b>UNE ACTIVITE A L'ETRANGER</b>						
<b>TOTAL INSTRUMENTS DERIVES</b>	<b>112 205</b>	<b>49 343</b>	<b>5 560 548</b>	<b>134 400</b>	<b>118 182</b>	<b>4 873 277</b>
<b>DE COUVERTURE</b>						

### 3.5. Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

### 3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'à fin 2010 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2010.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- **les fonds propres durs** (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- **les fonds propres complémentaires** (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- **les fonds propres surcomplémentaires** admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

En application de la réglementation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4%, et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2010, comme en 2009, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a répondu à ces exigences réglementaires.

## 4. Notes relatives au compte de résultat

### 4.1. Produits et Charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Sur opérations avec les établissements de crédit	4 134	4 389
Sur opérations internes au Crédit Agricole	47 407	61 022
Sur opérations avec la clientèle	459 395	445 801
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	100	350
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 777	7 717
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	89 077	114 550
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>608 890</b>	<b>633 829</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-625	-216
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-188 907	-204 112
Sur opérations avec la clientèle	-39 490	-60 325
Sur dettes représentées par un titre	-6 202	-15 731
Sur dettes subordonnées	-581	-581
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-95 205	-115 498
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilés		
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>-331 010</b>	<b>-396 463</b>

(1) dont 9 356 K€ sur créances dépréciées individuellement (total PCCO 707090 et 705190) au 31 décembre 2010 contre 10 714 K€ au 31 décembre 2009

(2) dont 1 839 K€ correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2010 contre 1 574 K€ au 31 décembre 2009

### 4.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31/12/2010			31/12/2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	463	-8	455	390	-8	382
Sur opérations internes au Crédit Agricole	29 995	-11 004	18 991	25 982	-18 706	7 276
Sur opérations avec la clientèle	49 326	-2 644	46 682	53 819	-954	52 865
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	185		185	180		180
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	4 729	-757	3 972	3 806	-660	3 146
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	132 062	-15 285	117 377	125 743	-12 178	113 565
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 124	-356	2 768	2 845	-187	2 658
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>220 464</b>	<b>-30 054</b>	<b>190 410</b>	<b>212 765</b>	<b>-32 693</b>	<b>180 072</b>

### 4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-41	47
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	-2 265	539
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	484	382
Résultat de la comptabilité de couverture		
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>-1 822</b>	<b>968</b>

#### Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture :

(en milliers d'euros)	31/12/2010		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>1 539</b>	<b>-1 539</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	462	-1 077	-615
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	1 077	-462	615
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>290 153</b>	<b>-290 153</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	127 809	-162 344	-34 535
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	162 344	-127 809	34 535
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
<b>Total résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>291 692</b>	<b>-291 692</b>	<b>0</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	37 131	-37 131	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	7 648	-29 483	-21 835
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	29 483	-7 648	21 835
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	0	-680	680
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace		-680	680
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	0	0	0
Variations de juste valeur des éléments couverts			0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture			0
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
<b>Total résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>37 131</b>	<b>-37 811</b>	<b>-680</b>

#### 4.4. Gains ou perte nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dividendes reçus	16 516	22 601
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	88	10 204
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-45	-910
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>16 559</b>	<b>31 895</b>

\* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

#### 4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-16	
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-24	-24
Autres produits (charges) nets	-83	1 754
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>-123</b>	<b>1 730</b>

## 4.6. Charges générales d'exploitation

### Charges générales d'exploitation :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 (1)
Charges de personnel	-152 223	-151 166
Impôts et taxes	-8 647	-8 346
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-78 409	-76 035
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-239 279</b>	<b>-235 548</b>

(1) Les effets du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2010 est donnée ci-dessous :

### Honoraires des commissaires aux comptes :

En K EUR	Nom du cabinet de Commissariat aux Comptes	%	Nom du cabinet de Commissariat aux Comptes	%
<b>Audit :</b>	<b>ERNST &amp; YOUNG</b>		<b>EXPERTEA</b>	
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	102	69%	52	100%
- Missions accessoires	46	31%		0%
<b>Sous-total</b>	<b>148</b>	<b>100%</b>	<b>52</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations :</b>				
- Juridique, fiscal et social		0%		0%
- Technologie de l'information		0%		0%
- Audit Interne		0%		0%
- Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0%		0%
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Total</b>	<b>148</b>	<b>100%</b>	<b>52</b>	<b>100%</b>

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

## 4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>-15 776</b>	<b>-15 951</b>
- immobilisations corporelles	-15 670	-15 891
- immobilisations incorporelles	-106	-60
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles		
<b>Total</b>	<b>-15 776</b>	<b>-15 951</b>

#### 4.8. Coût du risque :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>-61 015</b>	<b>-68 978</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-53 301	-57 653
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-56	-56
Autres actifs	-275	-718
Engagements par signature	-912	-917
Risques et charges	-6 471	-9 634
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>30 153</b>	<b>26 431</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	21 335	22 181
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	711	78
Engagements par signature	2 518	171
Risques et charges	5 589	4 001
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>-30 862</b>	<b>-42 547</b>
Plus ou moins valeurs de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-3 837	-2 998
Récupérations sur prêts et créances amortis	583	1 063
Décotes sur crédits restructurés	-600	-132
Pertes sur engagements par signature	-28	
Autres pertes	-546	-589
<b>Coût du risque</b>	<b>-35 290</b>	<b>-45 203</b>

#### 4.9. Gains ou pertes sur autres actifs :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>-561</b>	<b>41</b>
Plus-values de cession	79	224
Moins-values de cession	-640	-183
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>	<b>0</b>	
<b>Gains ou pertes sur autres actifs</b>	<b>-561</b>	<b>41</b>

#### 4.10. Impôts :

##### Charges d'impôts :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009 (1)
Charge d'impôt courant	-70 837	-54 515
Charge d'impôt différé	11 758	8 412
<b>Charge d'impôt de la période</b>	<b>-59 079</b>	<b>-46 103</b>

(1) Les effets du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

**Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté :**

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2010	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence		176 292	34,43% Taux d'impôt théorique	60 697
Effet des différences permanentes				1 451
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères				3 853
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires				-4 607
Effet de l'imposition à taux réduit				-2 315
Effet des autres éléments				
<b>Taux et charge effectif d'impôt</b>			<b>Taux d'impôt constaté</b>	<b>59 079</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéficiaires taxables en France au 31 décembre 2010.

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009 (1)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence		134 230	34,43% Taux d'impôt théorique	46 216
Effet des différences permanentes				2 340
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères				1 945
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires				-3 579
Effet de l'imposition à taux réduit				-819
Effet des autres éléments				
<b>Taux et charge effectif d'impôt</b>			<b>Taux d'impôt constaté</b>	<b>46 103</b>

(1) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

#### 4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres :

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (2)				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors OP des entités mises en équivalence	Quote part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Variation de juste valeur		-4 312	-5 785		-10 077	
Transfert en compte de résultat		-46			-46	
Variation de l'écart de conversion					0	
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				-1 506	-1 506	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence						
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part du Groupe)</b>	<b>0</b>	<b>-4 358</b>	<b>-5 765</b>	<b>-1 506</b>	<b>-11 629</b>	<b>0</b>
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part minoritaire)					0	
<b>Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (1)</b>	<b>0</b>	<b>-4 358</b>	<b>-5 765</b>	<b>-1 506</b>	<b>-11 629</b>	<b>0</b>

Variation de juste valeur		143 541	1 345		144 886	
Transfert en compte de résultat		-6 393			-6 393	
Variation de l'écart de conversion					0	
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi					0	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence						
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part du Groupe)</b>	<b>0</b>	<b>137 148</b>	<b>1 345</b>	<b>0</b>	<b>138 493</b>	<b>0</b>
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part minoritaire)					0	
<b>Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (1)</b>	<b>0</b>	<b>137 148</b>	<b>1 345</b>	<b>0</b>	<b>138 493</b>	<b>0</b>

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

(2) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

## 5. Informations sectorielles

### Définition des secteurs opérationnels

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, exerce son activité sur le secteur unique de la banque de proximité en France.

## 6. Notes relatives au bilan

### 6.1. Caisse, Banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2010		31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	64 225		75 103	
Banques centrales (1)	28 307		23 420	
<b>Valeur au bilan</b>	<b>92 532</b>	<b>0</b>	<b>98 523</b>	<b>0</b>

(1) les créances et dettes rattachées ne sont plus isolées ; les montants publiés au 31/12/2009 ont été reclassés en conséquence

### 6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 782	1 677
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	7 409	7 278
<b>Valeur au bilan</b>	<b>9 191</b>	<b>8 955</b>
	<i>Dont Titres prêtés</i>	

#### Actifs financiers détenus à des fins de transaction :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	1 771	1 599
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable	1 771	1 599
Instruments dérivés	11	78
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 782</b>	<b>1 599</b>

### Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	7 409	7 278
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	1 967	1 861
- Actions et autres titres à revenu variable	5 442	5 417
Valeur au bilan	7 409	7 278

### Passifs financiers à la juste valeur par résultat :

	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	11	8
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	11	8

### Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	11	8
Valeur au bilan	11	8

### **6.3. Instruments dérivés de couverture**

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

## 6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

### Actifs financiers disponibles à la vente et gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2010			31/12/2009 (2)		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	150 456	12 000		110 389	11 230	
Actions et autres titres à revenu variable	3 946	41	37	4 078	38	75
Titres de participation non consolidés	551 672	6 480	32 495	539 642	4 314	25 491
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
<b>Total des titres disponibles à la vente</b>	<b>706 074</b>	<b>18 521</b>	<b>32 532</b>	<b>663 109</b>	<b>15 579</b>	<b>25 566</b>
<b>Total des créances disponibles à la vente</b>						
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)</b>	<b>706 074</b>	<b>18 521</b>	<b>32 532</b>	<b>663 109</b>	<b>15 579</b>	<b>25 566</b>
Impôts		4 746	13		-4 425	-26
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (not IS)		13 775	32 619		11 154	25 540

(1) dont - 343 K€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

(2) les créances rattachées ne sont plus isolées ; les montants publiés au 31/12/2009 ont été reclassés en conséquence

## 6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

### Prêts et créances sur les établissements de crédit :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
<b>Établissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	54 673	116 554
• dont comptes ordinaires débiteurs sains	3 632	4 948
• dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	6 453	9 595
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
<b>Total</b>	<b>61 126</b>	<b>126 149</b>
Créances rattachées	142	192
Dépréciations		
<b>Valeur nette</b>	<b>61 268</b>	<b>126 341</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	92 441	159 548
Comptes et avances à terme	926 106	1 225 646
Prêts subordonnés	33 500	33 500
Titres non cotés sur un marché actif		
<b>Total</b>	<b>1 052 047</b>	<b>1 418 694</b>
Créances rattachées	25 940	27 892
Dépréciations		
<b>Valeur nette</b>	<b>1 077 987</b>	<b>1 446 586</b>
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>1 139 255</b>	<b>1 573 027</b>

## Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	13 168	12 662
Autres concours à la clientèle	11 730 285	10 510 306
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	42 200	42 200
Titres non cotés sur un marché actif	2 805	2 605
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	115 472	120 900
Comptes ordinaires débiteurs	209 255	90 934
<b>Total</b>	<b>12 112 985</b>	<b>10 779 607</b>
Créances rattachées	76 226	89 800
Dépréciations	-218 119	-209 925
<b>Valeur nette</b>	<b>11 971 092</b>	<b>10 659 482</b>
<b>Opérations de location financement</b>		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Créances rattachées		
Dépréciations		
<b>Valeur nette</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>11 971 092</b>	<b>10 659 482</b>

### Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2010, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a apporté 2 583 649 K€ de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 368 452 K€ en 2009. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a apporté :

- 1 633 031 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France contre 1 242 943 K€ en 2009.
- 470 763 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 538 659 K€ en 2009.
- 479 855 K€ de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 586 850 K€ en 2009.

## 6.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2010
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	209 925		60 820	-52 621		-5	218 119
dont dépréciations collectives	52 772		8 903				61 675
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	997		56				1 053
Actifs disponibles à la vente	907		45	-96		91	947
Autres actifs financiers	3 379		275	-977		1	2 678
<b>Total des dépréciations des actifs financiers</b>	<b>215 208</b>	<b>0</b>	<b>61 196</b>	<b>-53 694</b>	<b>0</b>	<b>87</b>	<b>222 797</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2009
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	188 582		66 953	-46 612		2	209 925
dont dépréciations collectives	37 993		14 779				52 772
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	941		56				997
Actifs disponibles à la vente	221		910	-224			907
Autres actifs financiers	3 753	-758	717	-334		1	3 379
<b>Total des dépréciations des actifs financiers</b>	<b>193 497</b>	<b>-758</b>	<b>68 636</b>	<b>-46 170</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>215 208</b>

## 6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

### Dettes envers les établissements de crédit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	6 453	10 061
dont comptes ordinaires créditeurs		6
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
<b>Sous-total</b>	<b>6 453</b>	<b>10 061</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>32</b>	
<b>Total</b>	<b>6 485</b>	<b>10 061</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	4 217	408
Comptes et avances à terme	8 110 263	6 680 556
<b>Sous-total</b>	<b>8 114 480</b>	<b>6 680 964</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>53 466</b>	<b>40 290</b>
<b>Total</b>	<b>8 167 946</b>	<b>6 721 254</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>8 174 431</b>	<b>6 731 315</b>

### Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Comptes ordinaires créditeurs	3 574 988	3 293 610
Comptes d'épargne à régime spécial	34 478	32 862
Autres dettes envers la clientèle (1)	894 678	1 219 669
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques		
<b>Total</b>	<b>4 504 144</b>	<b>4 546 141</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>14 584</b>	<b>35 970</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>4 518 728</b>	<b>4 582 111</b>

(1) les dépôts de garantie liés à certaines prestations de service, jusque là affectés à la ligne "Créditeurs divers" de la rubrique "Comptes de régularisation passif" (note 6.11) ont été réaffectés à la ligne "Autres dettes envers la clientèle". Le montant net de dépôts de garantie s'élève à 27 K€ au 31/12/2010 et à 29 K€ en 31/12/2009

## 6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009 (1)
Effets publics et valeurs assimilées	10 174	
Obligations et autres titres à revenu fixe	192 443	189 313
<b>Total</b>	<b>202 617</b>	<b>189 313</b>
Dépréciations	-1 053	-997
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>201 564</b>	<b>188 316</b>

(1) les créances rattachées ne sont plus isolés ; les montants publiés au 31/12/2009 ont été reclassés en conséquence

## 6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Dettes représentées par un titre</b>		
Bons de caisse	239	248
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	57 437	737 516
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre	12	
<b>Total</b>	<b>57 688</b>	<b>737 764</b>
Dettes rattachées	330	4 118
<b>Valeur au bilan</b>	<b>58 018</b>	<b>741 882</b>
<b>Dettes subordonnées</b>		
Dettes subordonnées à durée déterminée	14 854	14 833
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
<b>Total</b>	<b>14 854</b>	<b>14 833</b>
Dettes rattachées	72	72
<b>Valeur au bilan</b>	<b>14 926</b>	<b>14 905</b>

### ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois.

Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

## 6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

### Actifs et passifs d'impôts courants et différés : ventilation du solde

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Impôts courants	28 826	5 057
Impôts différés	44 619	28 782
<b>Total actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>73 445</b>	<b>33 839</b>
Impôts courants	58 127	
Impôts différés		
<b>Total passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>58 127</b>	<b>0</b>

**Actifs et passifs d'impôts courants et différés : ventilation des impôts différés:**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	33 395	67	29 336	55
Charges à payer non déductibles	2 700	67	1 703	55
Provisions pour risques et charges non déductibles	30 695		27 633	
Autres différences temporaires	(1)	1 012		1 351
Impôts différés / Réserves latentes	1 296	599	212	3 314
Actifs disponibles à la vente		672		581
Couvertures de Flux de Trésorerie	506	-73	212	2 733
Gains et pertes / Ecart actuariels	790			
Impôts différés / Résultat	55 726	44 120	60 508	56 554
Effet des compensations				
<b>Total impôts différés</b>	<b>90 417</b>	<b>45 798</b>	<b>90 056</b>	<b>61 274</b>
<b>Total impôts différés nets ACTIF</b>	<b>44 619</b>		<b>28 782</b>	

**6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers****Comptes de régularisation et actifs divers**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Autres actifs</b>	<b>94 631</b>	<b>76 072</b>
Comptes de stocks et emplois divers	1 127	1 667
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	93 232	74 228
Comptes de règlements	272	177
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>134 886</b>	<b>254 367</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	85 513	96 863
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits à recevoir	42 857	53 417
Charges constatés d'avance	1 774	1 889
Autres comptes de régularisation	4 742	102 218
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>229 517</b>	<b>330 459</b>

## Comptes de régularisation et passifs divers :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
<b>Autres passifs (1)</b>	50 487	51 115
Comptes de règlements	647	691
Créditeurs divers (3)	46 182	45 651
Versement restant à effectuer sur titres	3 658	4 773
Autres passifs d'assurance		
Autres		
<b>Comptes de régularisation</b>	145 622	142 005
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	12 282	20 495
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	83 344	63 093
Chargos à payer	48 613	42 688
Autres comptes de régularisation	1 383	15 729
<b>Valeur au bilan</b>	196 109	193 120

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

(3) les dépôts de garantie liés à certaines prestations de service, jusque là affectés à la ligne "Créditeurs divers" ont été réaffectés à la ligne "Autres dettes envers la clientèle" de la rubrique "Dettes envers la clientèle" (note 6.7). Le montant net de dépôts de garantie s'élève à 27 K€ au 31/12/2010 et à 29 K€ en 31/12/2009.

## 6.12. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
Valeur brute	1 271						1 271
Amortissements et dépréciations	-311		-24				-335
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>960</b>	<b>0</b>	<b>-24</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>936</b>

Y compris immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2009
Valeur brute	1 747	-476					1 271
Amortissements et dépréciations	-403	116	-24				-311
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>1 344</b>	<b>-360</b>	<b>-24</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>960</b>

Y compris immeubles de placement donnés en location simple

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 936 K€ au 31 décembre 2010 contre 960 K€ au 31 décembre 2009.

### 6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	240 623		14 920	-5 761		-224	249 558
Amortissements et dépréciations	-136 064		-15 670	4 819		1	-146 914
Valeur nette au bilan	104 559	0	-750	-942	0	-223	102 644
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	28 400		243			165	28 808
Amortissements et dépréciations	-17 669		-106				-17 776
Valeur nette au bilan	10 731	0	137	0	0	165	11 033

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2009
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	227 981		15 984	-2 729		-613	240 623
Amortissements et dépréciations	-122 582		-15 891	2 410		-1	-136 064
Valeur nette au bilan	105 399	0	93	-319	0	-614	104 559
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	28 584		85	-268		-1	28 400
Amortissements et dépréciations	-17 868		-60	250			-17 669
Valeur nette au bilan	10 716	0	25	-9	0	-1	10 731

## 6.14. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2010
Risques sur les produits épargne logement	10 769		2 179	-3 596				9 352
Risques d'exécution des engagements par signature	2 852		912	-2 518				1 246
Risques opérationnels	3 578		1 851	-1 285			-1	3 354
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	1 449		902	-144			2 126	4 333
Litiges divers	18 974		2 816	-352				17 574
Participations								0
Restructurations	46			-46				0
Autres risques	12 830		8 926	-598				17 421
<b>Total</b>	<b>50 498</b>	<b>0</b>	<b>15 586</b>	<b>-2 379</b>	<b>-12 550</b>	<b>0</b>	<b>2 125</b>	<b>53 280</b>

(1) Dont 2 999 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 334 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

(en milliers d'euros)	31/12/2008	Variations de périmètre	Dotations (2)	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements (2)	31/12/2009
Risques sur les produits épargne logement	10 483		2 111	-1 825				10 769
Risques d'exécution des engagements par signature	2 107		917	-171			-1	2 852
Risques opérationnels	3 609		241	-267			-1	3 578
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	1 280		989	-673				1 449
Litiges divers	17 269		5 663	-2 853			-2	18 974
Participations	46							0
Restructurations	8 413		6 220	-1 167				46
Autres risques	43 207	-21	16 141	-6 956			-1	12 830
<b>Total</b>	<b>43 207</b>	<b>-21</b>	<b>16 141</b>	<b>-6 956</b>	<b>-1 888</b>	<b>0</b>	<b>-5</b>	<b>50 498</b>

(1) Dont 235 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 214 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

(2) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont décrits en note 1.5

## Provision épargne-logement :

### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 108 788	1 003 365
Ancienneté de plus de 10 ans	443 477	455 665
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>1 552 265</b>	<b>1 459 030</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>206 193</b>	<b>197 570</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>1 758 458</b>	<b>1 656 600</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2010 pour les données au 31 décembre 2010 et à fin novembre 2009 pour les données au 31 décembre 2009 et hors prime d'état

### Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	14 714	19 190
<b>Comptes épargne-logement :</b>	30 879	35 410
<b>Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>45 593</b>	<b>54 600</b>

### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	-802	-2 940
Ancienneté de plus de 10 ans	-7 312	-3 758
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>-8 114</b>	<b>-6 698</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>-1 238</b>	<b>-4 071</b>
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>-9 352</b>	<b>-10 769</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2010
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	-6 698	-1 981	565		-8 114
<b>Comptes épargne-logement :</b>	-4 071	-198	3 031		-1 238
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>-10 769</b>	<b>-2 179</b>	<b>3 596</b>	<b>0</b>	<b>-9 352</b>

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

## 6.15. Capitaux propres

### ➤Composition du capital au 31 décembre 2010

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse Régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses Locales qui lui sont affiliées.

### Composition du capital :

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2010	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2010	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	0			0	0%	
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.						
Dont part Auto-détenue						
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 386 816			1 386 816	25%	
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 386 816			1 386 816	25%	
Parts sociales	4 160 470			4 160 470	75%	
Dont 59 Caisses Locales	4 160 448			4 160 448	75%	
Dont 21 administrateurs de la CR	21			21	0%	
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1	0%	
<b>TOTAL</b>	<b>5 547 286</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 547 286</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>

La valeur nominale des titres est de 15 € (quinze euros) et le montant total du capital est 83 209 KE

### ➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel sont composés de parts sociales et de certificats coopératifs d'associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

### ➤ Dividendes

#### Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 9 237 K€ en 2010.

#### Dividendes :

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net
2007	5,55	0,47
2008	5,57	0,47
2009	5,63	0,45
Prévu 2010	5,95	0,45

### ➤ Affectations du résultat et fixation du dividende 2010

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2010 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur du 31 Mars 2010.

Le texte de la résolution est le suivant :

« L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, décide sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010, se soldant par un bénéfice de 110 054 339.05 €.

BENEFICE	110 054 339.05
INTERETS AUX PARTS	-1 872 211.50
RÉMUNERATIONS DES CCA	-8 251 555.20
AFFECTATION DES 3/4 A LA RESERVE LEGALE	-74 947 929.26
AUTRES RESERVES	-24 982 643.09

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices sont les suivants :

Exercices	Nombres de certificats coopératifs d'associés (C.C.A.)	Distribué	Intérêts nets
2008	4 160 470	1 985 822,07 €	0,47 €
2009	4 160 470	1 872 211,50 €	0,45 €
2010	4 160 470	1 872 211,50 €	0,45 €

Exercices	Nombres de certificats coopératifs d'associés (C.C.A.)	Distribué	Intérêts nets
2008	1 388 816	7 724 585,12 €	5,57 €
2009	1 388 816	7 807 774,08 €	5,83 €
2010	1 388 816	8 251 555,20€	5,95 €

### 6.16. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle :

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle. L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle. Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

	31/12/2010					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
(en milliers d'euros)						
Caisse, banques centrales	92 532					92 532
Actifs financiers à la juste valeur par résultat			1 978		7 213	9 191
Instruments dérivés de couverture	623	6 191	45 354	60 037		112 205
Actifs financiers disponibles à la vente	43		2 031	118 214	585 786	706 074
Prêts et créances sur les établissements de crédit	284 880	180 356	473 661	220 358		1 139 255
Prêts et créances sur la clientèle	730 431	857 664	3 316 711	7 086 286		11 971 092
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	39 390					39 390
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 331	11 153	59 893	124 187		201 564
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>1 154 230</b>	<b>1 035 364</b>	<b>3 899 628</b>	<b>7 589 082</b>	<b>592 999</b>	<b>14 271 303</b>
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			11			11
Instruments dérivés de couverture	115	2 347	46 716	185		49 343
Dettes envers les établissements de crédit	1 948 759	1 430 391	3 594 606	1 200 675		8 174 431
Dettes envers la clientèle	3 797 173	118 769	601 742	1 044		4 518 728
Dettes représentées par un titre	55 292	2 714			12	58 018
Dettes subordonnées	72			14 854		14 926
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	86 220					86 220
<b>Total passifs financiers par échéance</b>	<b>5 886 631</b>	<b>1 554 221</b>	<b>4 243 075</b>	<b>1 216 738</b>	<b>12</b>	<b>12 900 677</b>

31/12/2009						
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	98 523					98 523
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	22		1217	700	7 016	8 955
Instruments dérivés de couverture		9 302	57602	67 496		134 400
Actifs financiers disponibles à la vente	6		2019	117 364	543 720	663 109
Prêts et créances sur les établissements de crédit	448 445	390 062	444225	290 295		1 573 027
Prêts et créances sur la clientèle	644 717	829 813	3102364	6 082 588		10 659 482
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	75 330					75 330
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 753	7 601	65911	108 051		188 316
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>1 273 796</b>	<b>1 236 778</b>	<b>3 673 338</b>	<b>6 666 494</b>	<b>550 736</b>	<b>13 401 142</b>
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat				8		8
Instruments dérivés de couverture	5 136	16 060	96 375	621		118 182
Dettes envers les établissements de crédit	1 507 896	1 394 961	2 419 832	1 408 626		6 731 315
Dettes envers la clientèle	3 637 846	445 084	498 466	686		4 582 082
Dettes représentées par un titre	346 123	393 759	2 000			741 882
Dettes subordonnées	72			14 833		14 905
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	83 080					83 080
<b>Total passifs financiers par échéance</b>	<b>5 580 153</b>	<b>2 249 854</b>	<b>3 016 673</b>	<b>1 424 774</b>	<b>0</b>	<b>12 271 454</b>

## 7. Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009 (1)
Salaire et traitements (2)	-82 169	-84 291
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-8 668	-8 676
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-1 408	-1 306
Autres charges sociales	-31 802	-31 183
Intéressement et participation	-16 508	-15 619
Impôts et taxes sur rémunération	-11 668	-10 090
<b>Total charges de personnel</b>	<b>-152 223</b>	<b>-151 165</b>

(1) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

(2) Dont indemnités liées à la retraite pour 1 035 K€ au 31/12/2010 contre 301 K€ au 31/12/2009

### 7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2010	31/12/2009
France	2 221	2 278
Etranger		
<b>Total</b>	<b>2 221</b>	<b>2 278</b>

### 7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

#### 7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2010	31/12/2009 (1)
Variation dette actuarielle	<b>Dette actuarielle au 31/12/n-1</b>	23 380	22 657
	Ecart de change		
	Coût des services rendus sur la période	1 697	1 320
	Coût financier	1 223	1 217
	Cotisations employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		378
	Variation de périmètre		
	Prestations versées (obligatoire)	-2 210	-1 815
	(Gains) / pertes actuariels	2 046	-377
	<b>Dette actuarielle au 31/12/n</b>	<b>26 136</b>	<b>23 380</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2010	31/12/2009 (1)
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	1 697	1 320
	Coût financier	1 223	1 217
	Rendement attendu des actifs	-876	-920
	Amortissement du coût des services passés	32	32
	Gains / (pertes) actuariels net		
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		446
	Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs		
	<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>2 076</b>	<b>2 095</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2010	31/12/2009 (1)
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1</b>	23 079	22 954
	Ecart de change		
	Rendement attendu des actifs	876	920
	Gains / (pertes) actuariels	-253	-823
	Cotisations payées par l'employeur	4 331	1 843
	Cotisations payées par les employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre		
	Prestations payées par le fonds	-2 210	-1 815
	<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n</b>	<b>25 823</b>	<b>23 079</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2010	31/12/2009(1)
Position nette	<b>Dette actuarielle fin de période</b>	-26 136	-23 380
	Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	314	346
	Impact de la limitation d'actifs		
	Juste valeur des actifs-fin de période	-25 823	-23 079
	<b>Position nette (passif) / actif fin de période</b>	<b>627</b>	<b>45</b>

(1) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

Éléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (Montants en millions d'Euros)	31/12/2010	31/12/2009
Ecart actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	2 299	292
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)		
<b>Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année</b>	<b>2 299</b>	<b>292</b>
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	2 747	292

Information sur les actifs des régimes	31/12/2010	31/12/2009
<b>Composition des actifs</b>		
-% d'obligations	83,6%	77,0%
-% d'actions	9,6%	15,7%
-% autres actifs	6,8%	7,3%

### Rendement des actifs des régimes

Le rendement des actifs des régimes se situe de 3.50% à 3.60% selon le type de contrat.

### Hypothèses actuarielles utilisées

Les taux d'actualisation utilisés se situent entre 3.19% et 3.77% selon le type de contrat.

## 7.5. Autres avantages sociaux

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a conclu avec les partenaires sociaux un accord d'intéressement qui couvre la période 2010-2012. Cet accord définit les modalités de calcul d'une enveloppe globale d'intéressement intégrant la participation légale.

Le montant global provisionné au titre de l'intéressement et de la participation s'élève à 16 508 K€

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a également constitué une provision pour médaille du travail qui s'élève à 1 334 K€.

## 7.6. Rémunérations de dirigeants

Le montant global des indemnités versées aux membres du Conseil d'administration et des rémunérations payées aux membres du Comité de Direction en raison de leur fonction s'élève au 31/12/2010 à 1 958 K€.

## 8. Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements donnés</b>	<b>1 463 954</b>	<b>1 398 380</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 205 463</b>	<b>1 156 696</b>
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		3 172
. Engagements en faveur de la clientèle	1 205 463	1 153 524
Ouverture de crédits confirmés	652 745	653 859
- Ouverture de crédits documentaires	2 727	2 882
- Autres ouvertures de crédits confirmés	650 018	650 977
Autres engagements en faveur de la clientèle	552 718	499 665
<b>Engagements de garantie</b>	<b>258 491</b>	<b>241 684</b>
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	57 042	54 000
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	57 042	54 000
Autres garanties		
. Engagements d'ordre de la clientèle	201 449	187 684
Cautions Immobilières	104 307	102 868
Garanties financières		
Autres garanties d'ordre de la clientèle	97 142	84 816
<b>Engagements reçus</b>	<b>5 353 000</b>	<b>3 667 919</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>976 152</b>	<b>220 152</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	976 152	220 152
. Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>4 377 648</b>	<b>3 447 767</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	496 891	490 238
. Engagements reçus de la clientèle	3 880 757	2 957 529
Garanties reçus des administrations publiques et assimilées	430 912	359 039
Autres garanties reçus	3 449 845	2 598 490

### Garanties détenues

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

A l'exception des valeurs reçues en garantie ou en nantissement, pour un montant de 138 729 K€ au 31/12/2010 contre 136 732 K€ au 31/12/2009 les garanties détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

## 9. Reclassements d'instruments financiers

### • Principes retenus par le Groupe

Les reclassements hors de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

• **Reclassements effectués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, n'a pas opéré au cours de l'exercice de nouveau reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

## 10. Juste valeur des instruments financiers

**La juste valeur** d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

### 10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>ACTIFS</b>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 139 255	1 139 255	1 573 027	1 573 027
Prêts et créances sur la clientèle	11 971 092	12 472 561	10 659 482	11 007 038
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	201 564	196 270	188 316	186 236
<b>PASSIFS</b>				
Dettes envers les établissements de crédits	8 174 431	8 191 472	6 731 315	6 751 907
Dettes envers la clientèle	4 518 728	4 518 728	4 582 082	4 582 082
Dettes représentées par un titre	58 018	58 018	741 882	741 882
Dettes subordonnées	14 926	14 926	14 905	14 905

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## 10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

### Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

	Total 31/12/2010	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>1 782</b>	<b>1 771</b>	<b>11</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	1 771	1 771	0	0
. Effets publics et valeurs assimilées	0			
. Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
. Actions et autres titres à revenu variable	1 771	1 771		
Instruments dérivés	11		11	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>7 409</b>	<b>5 442</b>	<b>1 967</b>	<b>0</b>
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	7 409	5 442	1 967	0
. Effets publics et valeurs assimilées	0			
. Obligations et autres titres à revenu fixe	1 967		1 967	
. Actions et autres titres à revenu variable	5 442	5 442		
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>706 074</b>	<b>124 409</b>	<b>581 665</b>	<b>0</b>
. Effets publics et valeurs assimilées	0			
. Obligations et autres titres à revenu fixe	150 456	120 245	30 211	
. Actions et autres titres à revenu variable	555 618	4 164	551 454	
Créances disponibles à la vente	0			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>112 205</b>		<b>112 205</b>	
<b>Total actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>827 470</b>	<b>131 622</b>	<b>695 848</b>	<b>0</b>

	<b>Total 31/12/2009</b>	<b>prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques ; Niveau 1</b>	<b>valorisation fondée sur des données observables ; Niveau 2</b>	<b>valorisation fondée sur des données non observables ; Niveau 3</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>1 677</b>	<b>1 599</b>	<b>78</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	1 599	1 599	0	0
. Effets publics et valeurs assimilées	0			
. Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
. Actions et autres titres à revenu variable	1 599	1 599	0	
Instruments dérivés	78		78	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>7 278</b>	<b>5 417</b>	<b>1 861</b>	<b>0</b>
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	7 278	5 417	1 861	0
. Effets publics et valeurs assimilées	0			
. Obligations et autres titres à revenu fixe	1 861		1 861	
. Actions et autres titres à revenu variable	5 417	5 417		
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>663 109</b>	<b>119 556</b>	<b>643 653</b>	<b>0</b>
. Effets publics et valeurs assimilées	0			
. Obligations et autres titres à revenu fixe	119 389	119 389		
. Actions et autres titres à revenu variable	543 720	167	543 553	
Créances disponibles à la vente	0			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>134 400</b>		<b>134 400</b>	
<b>Total actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>806 464</b>	<b>126 572</b>	<b>679 892</b>	<b>0</b>

## Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

	Total 31/12/2010	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>0</b>
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	11		11	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>49 343</b>		<b>49 343</b>	
<b>Total passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>49 354</b>	<b>0</b>	<b>49 354</b>	<b>0</b>

	Total 31/12/2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>0</b>
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	8		8	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>118 182</b>		<b>118 182</b>	
<b>Total passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>118 190</b>	<b>0</b>	<b>118 190</b>	<b>0</b>

## **11. Événements postérieurs à la clôture**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a connu aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice.

## **12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2010**

<b>Filiales</b>	<b>Méthode</b>	<b>Contrôle</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Intégration</b>
Caisse Régionale PCA	Globale	N / A	N / A	N / A
Caisse Locales	Globale	N / A	N / A	N / A
SAS PCA IMMO	Globale	100%	100%	100%
Financière PCA	Globale	99.97%	99.97%	99.97%

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de  
Provence-Côte d'Azur**

Exercice clos le 31 décembre 2010

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**



EXPERTEA AUDIT  
169, chemin de Gibbes  
13014 Marseille

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale d'Aix-en-Provence

ERNST & YOUNG et Autres  
Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius-Vivier-Merle  
69393 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence-Côte d'Azur**

Exercice clos le 31 décembre 2010

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

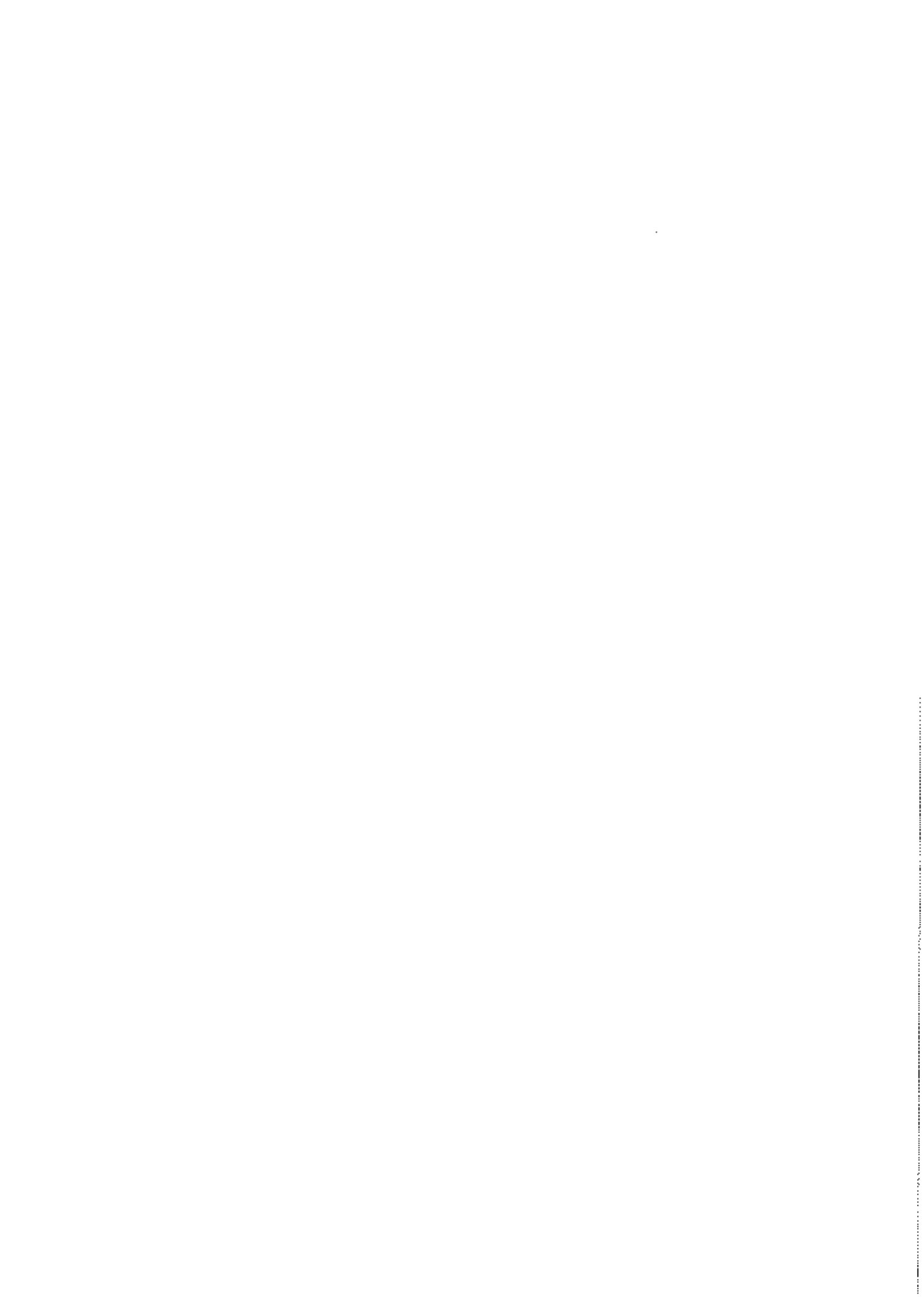
- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence-Côte d'Azur, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.



Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.5 de l'annexe des comptes consolidés qui expose le changement de méthode de comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux engagements sociaux.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions individuelles et collectives.
- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation et plus particulièrement celle relative aux titres de capitaux propres.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et les hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

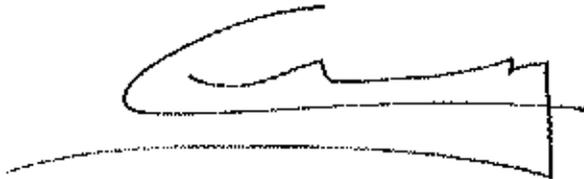


Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Marseille et Lyon, le 24 février 2011

Les Commissaires aux Comptes

EXPERTEA AUDIT

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping curve on the left that leads into a more complex, angular shape on the right.

Patrick Estienne

ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent diagonal stroke that crosses the page from the bottom left towards the top right, with several smaller, less distinct strokes above it.

Philippe Duchêne

